



Une compagnie de Quebecor Media

**RÉSULTATS FINANCIERS ANNUELS TERMINÉS
LE 31 DÉCEMBRE 2009**



Une compagnie de Quebecor Media

GROUPE TVA INC.

TABLE DES MATIÈRES

1. MESSAGE AUX ACTIONNAIRES.....	1
2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	4
3. RAPPORT DE GESTION ANNUEL.....	62

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Montréal, le 8 mars 2010

Groupe TVA inc. (la « Compagnie ») a enregistré un bénéfice net de 21,1 millions de dollars soit 0,89 \$ par action au cours de son dernier trimestre de l'exercice 2009 alors qu'au trimestre correspondant de l'année 2008 son bénéfice net avait été de 14,5 millions de dollars ou 0,61 \$ par action. Si on exclut l'ajustement relié aux droits de licences de la partie II du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le bénéfice d'exploitation¹ de la Compagnie est demeuré relativement stable à 23,2 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2009 comparativement à 22,4 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2008.

Faits saillants liés à l'exploitation du quatrième trimestre :

- Croissance du bénéfice d'exploitation normalisé¹ du secteur télévision de 4,8 millions de dollars ou 24,6 % comparativement au trimestre correspondant de 2008, provenant essentiellement des éléments suivants soit:
 - la croissance du bénéfice d'exploitation normalisé du Réseau TVA de 22,6 % provenant d'une légère croissance de 1,0 % de ses revenus publicitaires, de la mise en place du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale et d'une baisse de 2,7 % de ses charges d'exploitation excluant l'ajustement relié aux droits de licences de la partie II du CRTC;
 - la croissance du bénéfice d'exploitation normalisé des services spécialisés notamment des chaînes « Mystère » et « LCN »; et
 - de la croissance du bénéfice d'exploitation relié à nos activités sur Internet.
- Baisse de 6,1 % du bénéfice d'exploitation du secteur de l'édition comparativement au trimestre correspondant de l'année dernière passant de 1,9 million de dollars en 2008 à 1,8 million de dollars en 2009.
- Perte d'exploitation de 2,8 millions de dollars pour le secteur de la distribution comparativement à un bénéfice d'exploitation de 1,1 million de dollars au quatrième trimestre de 2008.

En conséquence, le bénéfice d'exploitation consolidé de la Compagnie a été de 32,2 millions de dollars comparativement à 22,4 millions de dollars au même trimestre en 2008 soit une croissance de 43,8 %.

¹ Voir les définitions ci-après.

Malgré nos résultats encourageants, la situation économique et les tendances du marché limitent considérablement la croissance future possible de nos revenus publicitaires qui représentent encore près de 75 % des revenus du secteur télévision. Fort de sa programmation originale et de son service d'information, le Réseau TVA a obtenu 28,3 parts de marché pour la période du 7 septembre au 13 décembre 2009 en plus d'avoir ravi les 10 premières places des émissions les plus regardées au Québec (Source : BBM audimétrie, tous 2 ans et +). Nos services spécialisés ont poursuivi leur croissance avec une augmentation de 19,4 % de leurs produits d'exploitation et de 38,7 % de leur bénéfice d'exploitation.

Les revenus publicitaires du secteur de l'édition ont connu une régression de l'ordre de 8,2 % au cours du quatrième trimestre comparativement au trimestre correspondant de 2008. Cependant, notre gestion rigoureuse des coûts d'exploitation nous a aidé à maintenir une marge bénéficiaire de 9,8 %, ce qui est pratiquement identique à la marge bénéficiaire de 9,7 % réalisée au trimestre correspondant de 2008 et ce, tout en continuant de protéger nos parts de marché.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation générés au cours du trimestre se sont élevés à 10,7 millions de dollars comparativement à 15,9 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'année dernière. Cette baisse provient essentiellement de la variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement, principalement au niveau des débiteurs.

Croissance pour l'exercice 2009

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, le bénéfice d'exploitation consolidé de la Compagnie s'est élevé à 80,0 millions de dollars comparativement à 66,0 millions de dollars pour l'exercice précédent soit une croissance de 21,3 %. Une portion importante de cette hausse est expliquée par les différents ajustements apportés au cours des deux dernières années quant aux frais réglementaires contestés. Pour cette même période, le bénéfice net de la Compagnie a été de 49,1 millions de dollars soit 2,05 \$ par action comparativement à 44,9 millions de dollars ou 1,78 \$ par action pour l'exercice 2008.

La Compagnie

Groupe TVA inc., filiale de Quebecor Media inc., est une entreprise de communication intégrée active dans la télévision, la production et la distribution de produits audiovisuels et dans l'édition de magazines. Groupe TVA inc. est une des plus grandes entreprises privées de production et la plus importante entreprise de diffusion d'émissions de divertissement, d'information et d'affaires publiques et d'édition de magazines de langue française en Amérique du Nord. Groupe TVA inc. exploite également SUN TV, une station généraliste à Toronto. Ses actions classe B sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole TVA.B.

Les états financiers consolidés vérifiés, accompagnés des notes afférentes, ainsi que le rapport de gestion annuel, peuvent être consultés sur le site Web de Groupe TVA inc. à l'adresse suivante : www.tva.canoe.ca.

Définitions

Bénéfice ou perte d'exploitation

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Compagnie définit le bénéfice ou la perte d'exploitation comme le bénéfice (la perte) avant l'amortissement, les charges financières, les frais de rationalisation des activités d'exploitation, les impôts sur le bénéfice, la part de l'actionnaire sans contrôle et la part du bénéfice dans les sociétés satellites. Le bénéfice ou la perte d'exploitation, tel que défini ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Ce n'est pas, non plus, une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidité. Cette mesure ne représente pas les fonds disponibles pour le service de la dette, le paiement de dividendes, le réinvestissement ou d'autres utilisations discrétionnaires, et ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les PCGR du Canada. La direction estime que le bénéfice d'exploitation est un instrument utile d'évaluation du rendement.

La direction et le conseil d'administration utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Compagnie que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. De plus, des mesures comme le bénéfice d'exploitation sont fréquemment utilisées par la communauté financière pour analyser et comparer le rendement d'entreprises dans les secteurs où la Compagnie est active. Signalons que la définition du bénéfice d'exploitation adoptée par la Compagnie peut différer de celle d'autres entreprises.

Bénéfice ou perte d'exploitation normalisé(e)

Le bénéfice ou la perte d'exploitation normalisé(e) est constitué(e) du bénéfice d'exploitation lequel est ajusté pour tenir compte des ajustements aux droits de licences de la partie II du CRTC. Ce bénéfice ou perte d'exploitation normalisé(e) présente les résultats d'exploitation tels qu'ils auraient été en excluant les ajustements aux droits de licences de la partie II du CRTC pour les périodes concernées. Le bénéfice ou la perte d'exploitation normalisé(e), tel que défini ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux PCGR du Canada. Ce n'est pas, non plus, une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidité. Cette mesure ne représente pas les fonds disponibles pour le service de la dette, le paiement de dividendes, le réinvestissement ou d'autres utilisations discrétionnaires, et ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les PCGR du Canada. La direction estime que le bénéfice d'exploitation normalisé est un instrument utile d'évaluation du rendement. Signalons que la définition du bénéfice d'exploitation normalisé adoptée par la Compagnie peut différer de celle d'autres entreprises.

Pour la conciliation du bénéfice d'exploitation et du bénéfice d'exploitation normalisé avec le bénéfice net présenté aux états financiers de la Compagnie, nous vous référons à notre rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 disponible sur les sites www.sedar.com et www.tva.canoe.ca.



Pierre Dion

Président et chef de la direction

États financiers consolidés de

GROUPE TVA INC.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de Groupe TVA inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Groupe TVA inc. (« la Compagnie ») aux 31 décembre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.¹

Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 11 février 2010

¹ CA auditeur permis n° 19483

GROUPE TVA INC.

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(en milliers de dollars sauf les montants par action)

	2009	2008 Retraité (note 1b)
Produits d'exploitation (notes 18 et 20)	438 969 \$	436 723 \$
Charges d'exploitation, de vente et d'administration (notes 18 et 20)	358 942	370 773
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels (notes 11 et 12)	14 274	13 468
Charges financières (note 3)	2 960	1 760
Frais de rationalisation des activités d'exploitation (note 4)	(794)	184
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice, part de l'actionnaire sans contrôle et part du bénéfice dans les sociétés satellites	63 587	50 538
Impôts sur le bénéfice (note 5)	17 098	8 317
Part de l'actionnaire sans contrôle	(1 906)	(1 802)
Part du bénéfice dans les sociétés satellites	(728)	(889)
Bénéfice net	49 123 \$	44 912 \$
Bénéfice par action de base et dilué (note 16)	2,05 \$	1,78 \$

États consolidés du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(en milliers de dollars)

	2009	2008 Retraité (note 1b)
Bénéfice net	49 123 \$	44 912 \$
Gain (perte) sur un instrument financier dérivé (note 22)	434	(434)
Impôts sur le bénéfice afférents à un instrument financier dérivé	(130)	130
Résultat étendu	49 427 \$	44 608 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE TVA INC.

États consolidés des bénéfices non répartis

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(en milliers de dollars)

	2009	2008 Retraité (note 1b)
Solde au début, avant retraitement	99 101 \$	95 610 \$
Effets cumulatifs dans les changements de conventions comptables (note 1b)	(590)	(698)
Solde au début, retraité	98 511	94 912
Bénéfice net	49 123	44 912
Ajustement sur des transactions avec des sociétés apparentées (note 10)	(7 247)	–
Dividendes versés	(4 786)	(5 105)
Rachat d'actions - excédent du prix payé sur la valeur comptable nette (note 16)	(1 298)	(36 208)
Solde à la fin	134 303 \$	98 511 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE TVA INC.

Bilans consolidés

31 décembre 2009 et 2008
(en milliers de dollars)

	2009	2008 Retraité (note 1b)
Actif		
Actif à court terme		
Espèces	1 924 \$	5 262 \$
Débiteurs (note 8)	121 593	104 399
Émissions, droits de diffusion et de distribution et stocks (note 9)	54 774	57 221
Charges payées d'avance et autre actif à court terme (note 21)	4 754	2 664
Actifs d'impôts futurs (note 5)	4 818	2 363
	187 863	171 909
Droits de diffusion et de distribution (note 9)	38 950	31 727
Placements (note 10)	11 637	32 148
Immobilisations corporelles (note 11)	79 123	77 355
Actifs d'impôts futurs (note 5)	280	80
Actif au titre des prestations constituées des régimes de retraite (note 19)	8 900	8 489
Licences et autres actifs incorporels (note 12)	86 789	80 950
Écart d'acquisition	71 981	71 981
	485 523 \$	474 639 \$
Passif et avoir des actionnaires		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	974 \$	147 \$
Créditeurs et charges à payer (notes 13 et 19)	88 706	98 063
Droits de diffusion et de distribution à payer	28 611	24 400
Produits reportés	7 401	7 573
	125 692	130 183
Dette à long terme (note 15)	88 580	93 705
Passifs d'impôts futurs (note 5)	28 951	31 342
Autres passifs à long terme (note 14)	5 205	5 571
Part de l'actionnaire sans contrôle et actions privilégiées rachetables (note 10)	—	11 656
	248 428	272 457
Avoir des actionnaires		
Capital-actions (note 16)	98 647	99 930
Surplus d'apport (notes 2 et 20)	4 145	4 045
Bénéfices non répartis	134 303	98 511
Cumul des autres éléments du résultat étendu	—	(304)
	237 095	202 182
Engagements, garanties et éventualités (note 21)		
	485 523 \$	474 639 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(signé)
Jean Neveu, président du conseil d'administration

(signé)
Marc A. Courtois, administrateur

GROUPE TVA INC.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(en milliers de dollars)

	2009	2008 Retraité (note 1b)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	49 123 \$	44 912 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Part du bénéfice dans les sociétés satellites	(728)	(889)
Amortissements (notes 3,11 et 12)	14 418	13 556
Impôts futurs (note 5)	(3 984)	(3 180)
Part de l'actionnaire sans contrôle	(1 906)	(1 802)
Autre	(411)	(624)
Fonds générés par l'exploitation courante	56 512	51 973
Variation nette des éléments hors liquidités (note 7)	(27 402)	(6 380)
	29 110	45 593
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 261)	(17 113)
Acquisition d'actifs incorporels	(6 710)	(4 768)
Disposition (acquisition) d'entreprise (note 2)	105	(105)
Variation nette des placements (note 10)	11 977	(263)
	(10 889)	(22 249)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation nette du découvert bancaire	827	(2 288)
(Diminution) augmentation de l'emprunt à terme rotatif (note 15)	(78 907)	37 501
Prêt à terme (note 15)	75 000	–
Frais de financement reportés (note 15)	(1 362)	–
Rachat d'actions privilégiées rachetables (note 10)	(9 750)	–
Rachat d'actions (note 16)	(2 581)	(51 415)
Dividendes versés	(4 786)	(5 105)
	(21 559)	(21 307)
Variation nette des espèces	(3 338)	2 037
Espèces au début	5 262	3 225
Espèces à la fin	1 924 \$	5 262 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

Groupe TVA inc. (« la Compagnie »), constituée en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies du Québec*, exerce ses activités principalement dans les domaines de la télévision, de l'édition de magazines spécialisés et de la distribution de produits télévisuels et de films.

1. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et comprennent les comptes de la Compagnie et ses filiales. Tous les soldes et transactions intercompagnies sont éliminés lors de la consolidation.

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

b) Modifications aux conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2009, la Compagnie a adopté le chapitre 3064 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« *Manuel de l'ICCA* »), Écarts d'acquisition et actifs incorporels, lequel remplace le chapitre 3062, Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, le chapitre 3450, Frais de recherche et de développement, le comité sur les problèmes nouveaux CPN 27, Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation, et aussi modifie la note d'orientation concernant la comptabilité NOC 11, Entreprises en phase de démarrage. Le nouveau chapitre établit les normes relatives à la comptabilisation des actifs incorporels au sens de la définition d'actifs fondée sur des principes pour la constatation des coûts à titre d'actifs et à la clarification de l'application du concept de rapprochement des produits et des charges pour les actifs incorporels acquis ou développés à l'interne. Ce nouveau chapitre a été appliqué rétroactivement avec retraitement des périodes antérieures. Suite à l'adoption de ce nouveau chapitre, la Compagnie a reclassé la valeur comptable nette de ses logiciels des immobilisations corporelles aux actifs incorporels et a radié le solde non amorti des frais de démarrage de services spécialisés reportés inclus à la rubrique Autres éléments d'actifs ainsi que le passif d'impôts futurs y afférant. La radiation de ces soldes a été comptabilisée comme un ajustement aux bénéfices non répartis de début. Le bénéfice net de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 a aussi été redressé afin de comptabiliser les frais de démarrage du service spécialisé Les idées de ma maison, lancé en février 2008, comme charges d'exploitation, de vente et d'administration, pour renverser la charge d'amortissement des frais de démarrage de services spécialisés reportés ainsi que pour ajuster la dépense d'impôts futurs afférente à ces éléments. Cela a entraîné la comptabilisation des ajustements suivants dans les états financiers consolidés :

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Modifications aux conventions comptables (suite)

Bilans consolidés

Augmentation (diminution)	31 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2008
Immobilisations corporelles	(11 235) \$	(8 187) \$
Actifs incorporels	11 235	8 187
Autres éléments d'actifs	(854)	(1 020)
Passifs d'impôts futurs à long terme	(264)	(322)
Bénéfices non répartis	(590)	(698)

État consolidé des résultats

Augmentation (diminution)	Exercice terminé le 31 décembre 2008
Charges d'exploitation, de vente et d'administration	352 \$
Amortissement des frais de démarrage reportés	(518)
Dépense d'impôts futurs	58
Bénéfice net	108 \$
Bénéfice par action de base et dilué	0,01 \$

En juin 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a amendé le chapitre 3862, Instruments financiers – informations à fournir. Cette norme a été modifiée afin d'introduire de nouvelles informations financières à divulguer, particulièrement concernant la juste valeur des instruments financiers ainsi que l'exposition au risque de liquidité. Au 31 décembre 2009, la Compagnie a adopté les modifications apportées à cette norme. Les nouvelles exigences relatives à ce chapitre sont présentées à la note 22 des présents états financiers consolidés. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Les éléments d'actif et de passif, les postes de produits et de charges ainsi que la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels sont établis sur la base de ces estimations et hypothèses. Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent les éléments d'actif et de passif découlant de régimes de retraite et des avantages complémentaires à la retraite pour les employés, les hypothèses économiques clés utilisées pour déterminer la provision pour créances irrécouvrables, la prévision d'utilisation des droits de diffusion, les revenus estimatifs futurs et la valeur de réalisation nette prévue des droits de diffusion, les produits nets estimatifs futurs de droits de distribution, les provisions pour la rationalisation des activités d'exploitation, la durée de vie utile des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement, la répartition du prix d'acquisition lors de regroupements d'entreprises, les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels et des immobilisations corporelles, la rémunération à base d'actions, les provisions pour impôts sur le bénéfice, la composition des actifs et passifs d'impôts futurs et la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

d) Crédits d'impôt et aide gouvernementale

La Compagnie peut se prévaloir de plusieurs programmes gouvernementaux élaborés pour soutenir la programmation et la production de produits télévisuels, la distribution de films, l'édition de magazines au Canada ainsi que pour des projets d'investissement. L'aide gouvernementale est enregistrée à titre de produits, en réduction des charges y afférant ou en diminution du coût des immobilisations corporelles dans l'exercice au cours duquel les coûts sont encourus et lorsque les conditions rattachées à ces programmes d'aide sont rencontrées.

L'aide relative au Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) est enregistrée à titre de produits d'exploitation, alors que l'aide relative aux productions d'émissions est enregistrée en réduction des coûts de production, lesquels sont présentés dans les charges d'exploitation, de ventes et d'administration. Dans le secteur de l'édition, l'aide gouvernementale liée à la rédaction est comptabilisée à titre de produits reportés et amortie durant l'exercice au cours duquel la Compagnie satisfait les conditions pour obtenir l'aide gouvernementale. L'aide gouvernementale liée à la distribution de magazines est comptabilisée en diminution des charges y afférant.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Crédits d'impôt et aide gouvernementale (suite)

L'aide gouvernementale à l'égard de la distribution de films est assortie de conditions particulières quant à l'exploitation de la distribution et peut occasionner un remboursement de l'aide ou d'une partie de celle-ci, advenant un défaut de la Compagnie de se conformer à des conditions particulières. La partie non remboursable de l'aide gouvernementale relative aux dépenses de mise en marché est portée en réduction de ces dépenses. Quant à la partie remboursable, elle est comptabilisée à titre d'avance et est remboursable en totalité ou en partie lorsque le film atteint un certain seuil de rentabilité. Dans l'éventualité où le film n'atteint pas les niveaux de revenus prévus, la totalité ou une partie de ces avances ne serait pas remboursable par la Compagnie et serait comptabilisée en réduction des charges d'exploitation de la Compagnie.

e) Émissions, droits de diffusion et de distribution et stocks

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Émissions et productions réalisées et en cours de réalisation

Les émissions et productions réalisées et en cours de réalisation ont trait aux activités de télévision et de distribution de produits audiovisuels. Les émissions et productions réalisées et en cours de réalisation sont comptabilisées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût inclut les charges directes de biens et services ainsi que la part de la main-d'œuvre et des charges générales reliées à chaque émission ou production. La valeur de réalisation nette représente les revenus estimatifs futurs, déduction faite des coûts futurs d'exploitation estimatifs correspondants. Le coût de chaque émission et production est imputé aux charges d'exploitation, de vente et d'administration au moment de la diffusion et dans le cas de la distribution, lorsque les conditions de constatations sont rencontrées.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Émissions, droits de diffusion et de distribution et stocks (suite)

Droits de diffusion et droits de diffusion à payer

Les droits de diffusion correspondent essentiellement aux droits contractuels permettant une diffusion limitée ou illimitée de produits télévisuels et de films. La Compagnie constate un actif au titre des droits de diffusion acquis et un passif au titre de l'obligation découlant des contrats d'acquisition de droits de diffusion, lorsque la période de diffusion débute et que les conditions suivantes sont respectées :

- i) Le coût de chaque émission, film ou série est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable;
- ii) Les émissions, films ou séries ont été acceptés par la Compagnie conformément aux conditions du contrat d'acquisition de droits de diffusion;
- iii) Les émissions, films ou séries sont disponibles pour leur première diffusion.

Les montants payés pour des droits de diffusion, avant que les conditions pour la constatation d'un actif ne soient respectées, sont comptabilisés à titre de droits de diffusion payés d'avance dans les droits de diffusion.

Les droits de diffusion sont classés à court terme ou à long terme selon l'estimation de diffusion établie par la direction.

Ces droits sont reconnus dans les charges d'exploitation, de ventes et d'administration lors de la diffusion sur la durée du contrat, en fonction du nombre estimé de présentations à l'écran et selon une méthode fondée sur les revenus estimatifs futurs. Les droits de diffusion sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

La valeur de réalisation nette représente les revenus estimatifs futurs provenant de la diffusion des émissions, déduction faite des coûts futurs d'exploitation estimatifs correspondants.

Les droits de diffusion à payer sont répartis entre les éléments de passif à court terme et à long terme selon les modalités de paiement prévues aux contrats d'acquisition.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Émissions, droits de diffusion et de distribution et stocks (suite)

Droits de distribution et droits de distribution à payer

Les droits de distribution ont trait aux activités de distribution de films et de produits télévisuels. Les coûts comprennent les coûts d'acquisition des droits des films et les coûts accessoires à ces droits. La valeur de réalisation nette des droits de distribution représente la part de la Compagnie dans les produits futurs estimatifs qui seront générés, déduction faite des coûts futurs. La Compagnie constate un actif au titre des droits de distribution et un passif au titre de l'obligation découlant des contrats d'acquisition de droits de distribution lorsque le film a été accepté selon les termes prévus au contrat d'acquisition et est disponible pour commercialisation et lorsque les coûts des droits sont connus ou peuvent être raisonnablement estimés.

Les montants payés pour les droits de distribution, avant que les conditions pour la constatation d'un actif ne soient respectées, sont comptabilisés à titre de droits de distribution payés d'avance dans les droits de distribution.

Les droits de distribution sont reconnus dans les charges d'exploitation, de vente et d'administration selon la méthode prévisionnelle par film qui prévoit que chaque droit soit imputé dans la proportion de ses produits bruts réalisés par rapport au total de ses produits bruts prévus.

Les estimations des produits de chacun des films sont revues périodiquement par la direction et sont révisées au besoin, selon l'évaluation par la direction des conditions actuelles du marché. Les droits de distribution sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

f) Placements

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans les sociétés satellites sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les autres placements sont comptabilisés au coût.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, net de l'aide gouvernementale.

La Compagnie pourvoit à l'amortissement selon la méthode d'amortissement linéaire selon les durées de vie utile estimatives suivantes :

Élément d'actif	Durée de vie utile estimative
Bâtiments	10 à 40 ans
Équipements	4 à 15 ans

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail.

h) Frais de financement reportés

Les frais de financement reportés sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais de financement reportés est comptabilisé dans les charges financières aux états consolidés des résultats. Les frais de financement reportés sont présentés en diminution de la dette à long terme.

i) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations corporelles ainsi que les actifs incorporels amortissables, sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. La recouvrabilité d'un actif destiné à être détenu et utilisé se mesure par comparaison de sa valeur comptable et des estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés susceptibles de découler de cet actif. Si la valeur comptable de l'actif excède les flux de trésorerie futurs estimatifs susceptibles d'en découler, une moins-value égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport à sa juste valeur est inscrite.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

j) Actifs incorporels et écart d'acquisition

Actifs incorporels

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie se composent de licences de télédiffusion et d'une marque de commerce et ne sont pas amortis aux résultats; ils sont cependant soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation.

Les autres actifs incorporels sont constitués de logiciels et d'une liste de client. Ils sont amortis selon la méthode linéaire selon les durées de vie utile estimatives suivantes :

Élément d'actif	Durée de vie utile estimative
Logiciels	5 à 10 ans
Liste de clients	3 ans

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix payé sur la juste valeur de l'actif net des entreprises acquises. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation comprend deux étapes. Lors de la première étape, la valeur comptable de l'unité d'exploitation est comparée avec sa juste valeur. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, tout écart d'acquisition rattaché à une unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi de perte de valeur et il n'est pas nécessaire de procéder à la deuxième étape du test de dépréciation. La deuxième étape est effectuée lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, auquel cas la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation est comparée avec sa valeur comptable afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation excède la juste valeur implicite de cet écart d'acquisition, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

La Compagnie a terminé ses tests annuels de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et de l'écart d'acquisition le 1^{er} avril 2009 et a conclu qu'aucune dépréciation n'était à comptabiliser.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

k) Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite

La Compagnie offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. De plus, la Compagnie offre à certains employés à la retraite, en vertu d'un ancien régime, une protection d'assurance-vie à la retraite, une protection d'assurance-maladie et d'assurance dentaire. Les employés actifs de la Compagnie ne bénéficient plus de ce type de protection post-retraite. L'écart entre les cotisations de l'employeur et les montants inscrits à titre de charges d'avantages sociaux est comptabilisé à l'actif ou à l'obligation au titre des prestations constituées.

Pour tous les régimes à prestations déterminées, les conventions comptables suivantes ont été retenues :

- i) Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les calculs tiennent compte des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes de retraite, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé.
- ii) Aux fins de la détermination du rendement prévu des actifs des régimes de retraite, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.
- iii) Le coût des services passés découlant des modifications des régimes (à l'exception de certains régimes de retraite pour lesquels les coûts des prestations au titre des services passés sont constatés immédiatement aux résultats dès qu'ils sont engagés) est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications.
- iv) L'excédent du gain actuariel net (perte actuarielle nette), sur 10 % du plus élevé de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs du régime, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, soit 12 ans.
- v) Le rendement à long terme prévu de l'actif des caisses de retraite est fondé sur la juste valeur.
- vi) L'actif transitoire net initial est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante prévue du groupe d'employés qui participe aux régimes.

Pour les régimes de retraite à cotisations déterminées, la charge de retraite inscrite aux résultats correspond aux cotisations que la Compagnie est tenue de verser en échange des services rendus par les employés.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

l) Constatation des produits d'exploitation

Revenus de publicité

Les produits tirés de la vente de temps d'antenne publicitaire du secteur de la télévision sont constatés lors de la diffusion de la publicité. Dans le secteur de l'édition, les revenus tirés de la vente d'espaces publicitaires sont constatés au moment où la publicité est publiée, soit à la parution du magazine.

Revenus d'abonnement

Les revenus de redevances provenant d'abonnement de clients à des chaînes de télévision spécialisées sont constatés mensuellement lorsque le service est rendu.

Les revenus tirés d'abonnement aux magazines sont constatés comme produits lorsque le service est rendu. Les montants reçus à titre d'abonnement à des magazines sont comptabilisés comme produits reportés et sont amortis sur la durée de l'abonnement.

Revenus provenant de la vente de magazines en kiosque

Les revenus tirés de la vente de magazines en kiosque sont constatés au moment de la livraison en kiosque et sont calculés en utilisant un montant de revenus moins une provision pour retours futurs.

Revenus de distribution

Les produits tirés de l'exploitation des droits de distribution de films et d'émissions de télévision sont constatés lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- i) Il existe une preuve convaincante qu'il y a une transaction de vente avec un client. Une preuve est convaincante uniquement s'il y a un contrat ou un autre document légal exécutoire établissant au minimum i) la durée des droits cédés, ii) le film ou le groupe de films assujetti et iii) la contrepartie à recevoir en échange des droits;
- ii) Le film est terminé et a été livré ou est disponible pour la livraison;
- iii) La période des droits a débuté, et le client peut commencer l'exploitation, la présentation, la diffusion ou la vente;
- iv) La rémunération de la Compagnie est fixe ou peut être déterminée de façon raisonnable;
- v) Le recouvrement de la rémunération de la Compagnie est raisonnablement sûr.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

l) Constatation des produits d'exploitation (suite)

Les produits tirés de la sortie en salle de films sont constatés au cours des mois durant lesquels le film est présenté en salle selon un pourcentage des recettes des salles de cinéma, sous réserve de la satisfaction des conditions précitées. Les revenus en vidéo sont constatés le mois durant lequel le film est sorti en vidéo sur la base des livraisons de copies de vidéodisques numériques (« DVD/Blu-ray »), moins une provision pour retours futurs ou sur la base d'un pourcentage des revenus du détaillant, sous réserve de la satisfaction des conditions précitées.

Vente de produits

Les revenus tirés de la vente de produits du service de télé-achats sont constatés au moment de la livraison des produits.

m) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les revenus et les dépenses libellés en devises étrangères sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux d'origine. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice sous la rubrique Charges financières.

n) Impôts sur le bénéfice

La Compagnie utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

Dans le cours des opérations de la Compagnie, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines dû à la complexité des transactions et au fait que les interprétations fiscales et la législation afférente sont en continuel changement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Compagnie reconnaît un avantage fiscal ou réduit un passif fiscal uniquement lorsqu'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé dans le futur ou que ce passif fiscal sera éteint.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

o) Rémunérations et autres paiements à base d'actions

La Compagnie utilise la méthode de la valeur intrinsèque pour toutes les attributions à des salariés qui sont des attributions d'options d'achat d'actions de Groupe TVA inc., qui prévoient le règlement en espèces ou autres actifs, à la discrétion de l'employé. Selon cette méthode, le coût de rémunération rattaché aux attributions à des salariés qui prévoient le règlement en espèces ou autres actifs est constaté sur le délai d'acquisition des droits à chaque exercice dans les charges d'exploitation, de vente et d'administration. Les variations de la juste valeur des actions sous-jacentes aux options entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraînent un changement dans l'évaluation du coût de rémunération dont la contrepartie est comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer. Pour le régime d'actionnariat à l'intention des cadres et des employés, la contribution de la Compagnie pour le compte des salariés est constatée comme une charge d'exploitation, de vente et d'administration. Toute contrepartie versée par des cadres et employés pour l'achat d'actions est portée au crédit du capital-actions. Les attributions aux membres de la haute direction faites dans le cadre du régime de rémunération différée d'unités d'actions fictives et du régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Media inc., sont aussi évaluées et inscrites dans les états financiers en utilisant la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, la variation de la juste valeur de l'unité d'action fictive ainsi que de l'option d'achat d'actions de Quebecor Media inc. modifie le coût de rémunération qui est constaté sur le délai d'acquisition de l'attribution dans les charges d'exploitation, de vente et d'administration.

p) Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice. La Compagnie utilise la méthode du rachat d'actions pour déterminer l'effet dilutif des options en vue de calculer le résultat dilué par action.

q) Contrats échanges

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie diffuse et publie de la publicité en échange de biens et services. Les produits ainsi gagnés sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des biens et services obtenus.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la Compagnie a constaté des produits à titre de contrats échanges pour un montant de 10 498 000 \$ (10 742 000 \$ en 2008) et des charges d'exploitation à titre de contrats échanges de 10 424 000 \$ (10 715 000 \$ en 2008).

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

r) Instruments financiers

Classification, comptabilisation et évaluation

Les instruments financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, créances ou autres passifs financiers. Les actifs et passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur coût lorsqu'ils n'ont pas de prix cotés sur un marché actif, alors que les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ainsi que les créances ou autres passifs financiers sont évalués à leur coût après amortissement en utilisant la méthode de l'intérêt réel.

La Compagnie a classé ses espèces et son découvert bancaire comme détenus à des fins de transaction. Les débiteurs ainsi que les montants à recevoir de compagnies apparentées ont été classés comme créances. Les placements de portefeuille inclus sous la rubrique Placements ont été classés comme disponibles à la vente. Tous les passifs financiers de la Compagnie ont été classés comme autres passifs financiers. Les coûts de transactions reliés à la dette à long terme sont capitalisés au moment de la constatation et sont présentés en réduction de celle-ci.

Les instruments financiers dérivés sont constatés à leur juste valeur comme actifs ou passifs financiers. Les variations de la juste valeur des dérivés sont inscrites aux résultats, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés à titre de couverture efficace des flux de trésorerie et pour lesquels la comptabilité de couverture est utilisée.

Instrument financier dérivé et comptabilité de couverture

La Compagnie peut utiliser un instrument financier dérivé soit un swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur une partie de sa dette à long terme. Lorsque la Compagnie utilise ce swap, celui-ci est désigné comme couverture de flux de trésorerie puisqu'il y a conversion d'un taux variable à un taux fixe. La tranche efficace de la relation est comptabilisée comme gain (perte) non réalisé(e) sur un instrument financier dans le résultat étendu alors que la tranche inefficace est comptabilisée à l'état consolidé des résultats comme charge financière. La tranche efficace de la relation de couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe les résultats. Lorsque la couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

1. Principales conventions comptables (suite)

s) Changements futurs dans les conventions comptables

En janvier 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié trois nouvelles normes comptables soit le chapitre 1582, Regroupements d'entreprises, le chapitre 1601, États financiers consolidés, et le chapitre 1602, Participations sans contrôle, dans le but de converger vers les normes internationales de regroupements d'entreprises et de présentation des participations sans contrôle dans les états financiers consolidés.

Le chapitre 1582, Regroupements d'entreprises, remplace le chapitre 1581, Regroupements d'entreprises, et établit les grands principes régissant la comptabilisation de la contrepartie donnée ainsi que la comptabilisation et l'évaluation des actifs identifiables acquis et des passifs assumés dans un regroupement d'entreprises effectué à la juste valeur de l'entreprise acquise à la date d'acquisition même si le regroupement d'entreprises est réalisé par étape. Les changements subséquents dans la juste valeur de la contrepartie conditionnelle classée comme passif seront reconnus dans les bénéfices non répartis et non comme un ajustement au prix d'acquisition. Les frais de restructuration et les autres coûts directs reliés au regroupement d'entreprises ne seront plus considérés comme coûts inclus dans le prix d'acquisition comptabilisé et seront plutôt comptabilisés en charge dans les périodes au cours desquelles ils seront engagés, à moins qu'ils ne constituent des coûts reliés à l'émission de nouvelles dettes ou de capitaux propres. De plus, pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur devra comptabiliser la participation sans contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur soit au pourcentage de participation dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Le présent chapitre doit être appliqué à titre prospectif aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure. La Compagnie n'a pas adopté de façon anticipée ce nouveau chapitre tel qu'il est permis. Ce nouveau chapitre aura un impact seulement pour les acquisitions d'entreprises futures qui seront effectuées au cours des périodes subséquentes à la date de l'adoption.

Le chapitre 1601, États financiers consolidés, et le chapitre 1602, Participations sans contrôle, lesquels ensemble remplacent le chapitre 1600, États financiers consolidés, s'appliquent à la comptabilisation dans les états financiers consolidés des participations sans contrôle ainsi qu'aux transactions avec les détenteurs de participations sans contrôle. Les nouveaux chapitres requièrent de présenter les participations sans contrôle comme une composante distincte dans l'avoir des actionnaires. Ces chapitres s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels consolidés des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 et seront adoptés en même temps que le chapitre 1582.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

2. Acquisition et disposition d'entreprise

Canal Indigo

Le 15 février 2008, la Compagnie a conclu une entente afin d'acheter la totalité des parts qu'elle ne détenait pas, de Canal Indigo S.E.N.C., pour un montant total de 105 000 \$. Cette transaction a été finalisée le 31 août 2008, comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et les résultats sont inclus en totalité aux résultats consolidés de la Compagnie depuis le 1^{er} septembre 2008. Le 1^{er} décembre 2009, suite à l'acceptation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), la Compagnie a vendu à une société sous contrôle commun de sa société mère Quebecor Media inc., la licence d'exploitation et les actifs du Canal Indigo pour un montant de 105 000 \$. Suite à cette transaction, la Compagnie a enregistré un gain de 70 000 \$ lequel a été comptabilisé à titre de surplus d'apport.

3. Charges financières

	2009	2008
Intérêts sur la dette à long terme (note 15)	2 591 \$	3 423 \$
Dividendes sur actions privilégiées rachetables (note 10) ⁽¹⁾	513	1 064
Revenus d'intérêts sur obligations convertibles d'une société apparentée (note 10) ⁽¹⁾	(496)	(1 029)
Revenus d'intérêts	(177)	(1 324)
Amortissement des frais de financement reportés	144	88
Perte (gain) sur change	342	(477)
Autres intérêts	43	15
	2 960 \$	1 760 \$

⁽¹⁾ Des dividendes de 545 000 \$ (1 061 000 \$ en 2008) ont été versés et un montant de 527 000 \$ (1 027 000 \$ en 2008) a été reçu à titre de revenus d'intérêts.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

4. Frais de rationalisation des activités d'exploitation

Rationalisation des activités du secteur distribution

Au cours de l'exercice 2009, suite à de nouvelles informations disponibles à la Compagnie, une réévaluation de la provision a été effectuée et a entraîné un ajustement à la baisse de celle-ci de 794 000 \$ relativement aux activités de production d'une ancienne filiale.

Au cours de l'exercice 2009, des frais de 1 021 000 \$ (389 000 \$ en 2008) ont été imputés contre la provision.

Le solde de la provision pour rationalisation de ce secteur totalise donc 981 000 \$ au 31 décembre 2009 (2 796 000 \$ au 31 décembre 2008) et est présenté dans les créiteurs et charges à payer.

Rationalisation des activités du secteur télévision

Au cours de l'exercice précédent, la Compagnie avait enregistré une provision pour frais de rationalisation de 184 000 \$ à la suite de l'abolition d'un poste dans le secteur de la télévision. Au 31 décembre 2009, aucun solde n'est à payer concernant ces frais de rationalisation (85 000 \$ au 31 décembre 2008).

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

5. Impôts sur le bénéfice

La dépense d'impôts sur le bénéfice se présente comme suit :

	2009	2008 Retraité (note 1b)
Exigibles	21 082 \$	11 497 \$
Futurs	(3 984)	(3 180)
	17 098 \$	8 317 \$

Le tableau suivant fait le rapprochement entre le taux d'imposition réglementaire canadien et le taux d'imposition effectif utilisé par la Compagnie dans le calcul du bénéfice net consolidé :

	2009	2008 Retraité (note 1b)
Taux d'imposition réglementaire canadien	30,9 %	30,9 %
Effet des écarts de taux d'imposition provinciaux	(0,3)	(0,3)
	30,6	30,6
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Incidence fiscale de charges non déductibles	1,2	1,9
Gain de cause	–	(1,3)
Incidence fiscale de la diminution des taux d'imposition futurs du gouvernement de l'Ontario	(0,3)	–
Variation du crédit reporté	(0,2)	(0,3)
Autres ⁽¹⁾	(4,4)	(14,4)
Taux d'imposition effectif	26,9 %	16,5 %

⁽¹⁾ Inclut des réductions de passifs d'impôts futurs de 4,5 % (13,4 % en 2008) résultant de l'évolution des dossiers de vérification fiscale, de la jurisprudence et de la législation fiscale.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

5. Impôts sur le bénéfice (suite)

L'incidence fiscale des principaux éléments constituant le montant du passif net d'impôts futurs de la Compagnie est la suivante :

	2009	2008 Retraité (note 1b)
Actifs d'impôts futurs		
Pertes reportables dans les exercices futurs	15 960 \$	13 513 \$
Provision pour rationalisation	272	366
Écart d'acquisition	565	609
Écart entre la valeur comptable et fiscale des immobilisations corporelles et placements	110	2 047
Autres	1 795	1 961
	18 702	18 496
Provision pour moins-value	(13 604)	(16 053)
	5 098	2 443
Passifs d'impôts futurs		
Écart d'acquisition, licences et autres actifs incorporels	(20 381)	(20 525)
Écart entre la valeur comptable et fiscale des immobilisations corporelles	1 253	1 379
Autres	(9 823)	(12 196)
	(28 951)	(31 342)
Passifs nets d'impôts futurs	(23 853)\$	(28 899)\$

Les actifs et les passifs d'impôts futurs à court terme et à long terme se répartissent comme suit :

	2009	2008 Retraité (note1b)
Actifs d'impôts futurs		
Court terme	4 818 \$	2 363 \$
Long terme	280	80
	5 098	2 443
Passifs d'impôts futurs		
Long terme	(28 951)	(31 342)
Passifs nets d'impôts futurs	(23 853)\$	(28 899)\$

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

5. Impôts sur le bénéfice (suite)

Au cours de l'exercice 2002, la Compagnie avait reconnu des actifs d'impôts futurs au montant de 21 000 000 \$ reliés principalement à des pertes fiscales reportées dans le cadre de la liquidation de certaines sociétés. La contrepartie de ces actifs d'impôts futurs figure aux rubriques Crédeurs et charges à payer et Autres passifs à long terme du passif de la Compagnie, laquelle est amortie par dotation à la charge d'impôts en proportion de la réduction nette de ces actifs d'impôts futurs. Au 31 décembre 2009, le solde du crédit reporté totalise 359 000 \$ (482 000 \$ en 2008).

La Compagnie n'a constaté aucun passif d'impôts futurs au titre des bénéfices non répartis de ses filiales au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs, étant donné qu'elle ne prévoit pas se départir de ses placements ou que ces bénéfices non répartis deviennent imposables.

Les montants des tableaux présentés précédemment pour 2009 et 2008 incluent respectivement une provision pour moins-value de 13 604 000 \$ et 16 053 000 \$, relativement à des reports de pertes prospectifs et autres économies d'impôts disponibles. La variation nette de la provision pour moins-value, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, s'explique principalement par une diminution de 2 059 000 \$ liée à une réduction des taux d'imposition provinciaux. En 2008, la diminution de la provision pour moins-value de 1 403 000 \$ s'expliquait par l'utilisation de pertes fiscales pour 602 000 \$ et par l'utilisation d'autres économies d'impôts disponibles pour 801 000 \$.

Au 31 décembre 2009, la Compagnie disposait, aux fins des impôts sur le bénéfice, de reports de pertes d'approximativement 9 031 000 \$ (1 325 000 \$ en 2008) dont elle peut se servir pour réduire ses bénéfices imposables futurs et venant à échéance comme suit :

2026	122 000 \$
2028	1 203 000
2029	7 706 000

La Compagnie dispose également d'un montant de 96 217 000 \$ (82 684 000 \$ en 2008) de pertes en capital sans échéance et pour lesquelles une provision pour moins-value sur actif d'impôts futurs a été comptabilisée.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

6. Coentreprises

La quote-part des opérations dans les coentreprises incluses dans les états financiers consolidés de la Compagnie se détaille comme suit :

	2009	2008
Résultats consolidés		
Produits d'exploitation	8 203 \$	8 004 \$
Charges d'exploitation, de vente et d'administration	7 313	5 333
<hr/>		
Bénéfice d'exploitation avant les revenus d'intérêts	890	2 671
Revenus d'intérêts	10	70
<hr/>		
Bénéfice net	900 \$	2 741 \$
<hr/>		
Bilans consolidés		
Actifs à court terme	6 642 \$	7 726 \$
Actifs à long terme	272	140
Passifs à court terme	2 751	2 555
Passifs à long terme	28	67
<hr/>		
Flux de trésorerie consolidés		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 288	1 483
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 010)	(1 000)

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

7. Informations sur les flux de trésorerie

Les informations additionnelles à l'égard des états consolidés des flux de trésorerie se présentent comme suit :

- a) La variation des éléments hors liquidités du fonds de roulement liés à l'exploitation se présente comme suit :

	2009	2008
Diminution (augmentation) de l'actif		
Débiteurs	(18 125)\$	6 152 \$
Émissions, droits de diffusion et de distribution et stocks	(4 776)	(12 638)
Charges payées d'avance et autres actif à court terme	(2 090)	154
Augmentation (diminution) du passif		
Créditeurs et charges à payer	(14 615)	7 289
Droits de diffusion et de distribution à payer	4 308	2 402
Produits reportés	(172)	960
Actifs et passifs d'impôts exigibles	8 068	(10 699)
	(27 402) \$	(6 380)\$

- b) Les intérêts versés ainsi que les impôts sur le bénéfice versés et classés au titre des activités d'exploitation se présentent comme suit :

	2009	2008
Intérêts versés, montant net	2 213 \$	2 544 \$
Impôts sur le bénéfice versés, montant net	13 006	22 244

- c) Les opérations hors caisse

Les états consolidés des flux de trésorerie excluent les opérations hors caisse suivantes :

	2009	2008
Acquisitions d'immobilisations corporelles et actifs incorporels financées par les créditeurs et charges à payer	3 166 \$	4 233 \$
Aide gouvernementale et autres à recevoir crédités aux immobilisations corporelles	(688)	–

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

8. Débiteurs

	2009	2008
Comptes clients	91 463 \$	76 424 \$
Comptes à recevoir de sociétés sous contrôle commun et affiliées	21 536	20 560
Crédits d'impôt et aide gouvernementale à recevoir	7 516	4 718
Actifs d'impôts exigibles	1 078	2 697
	121 593 \$	104 399 \$

Les comptes à recevoir de sociétés sous contrôle commun et affiliées sont affectés des mêmes conditions que les comptes clients. Les sociétés sous contrôle commun représentent des filiales de la société mère, Quebecor Media inc.

9. Émissions, droits de diffusion et de distribution et stocks

	2009		
	Court terme	Long terme	Total
Émissions et productions réalisées et en cours de réalisation	5 391 \$	– \$	5 391 \$
Droits de diffusion	42 805	33 275	76 080
Droits de distribution	2 951	5 675	8 626
Stocks	3 627	–	3 627
	54 774 \$	38 950 \$	93 724 \$

	2008		
	Court terme	Long terme	Total
Émissions et productions réalisées et en cours de réalisation	6 251 \$	– \$	6 251 \$
Droits de diffusion	43 194	27 130	70 324
Droits de distribution	4 225	4 597	8 822
Stocks	3 551	–	3 551
	57 221 \$	31 727 \$	88 948 \$

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

9. Émissions, droits de diffusion et de distribution et stocks (suite)

Le coût des marchandises vendues ainsi que les charges reliées aux émissions, aux droits de diffusion et de distribution inclus dans les charges d'exploitation, de vente et d'administration totalisent 238 783 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (238 048 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008). Des réductions de valeur totalisant 2 995 000 \$ ont été enregistrées au cours de l'exercice 2009 (2 979 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008).

10. Placements

	2009	2008
Obligations convertibles d'une société apparentée ⁽¹⁾	– \$	9 750 \$
Canoë inc., placement de portefeuille, participation de 13,8 % ⁽²⁾	–	11 262
Télé Inter-Rives Ltée, société satellite, participation de 45 %	8 736	8 235
Autres placements	2 901	2 901
	11 637 \$	32 148 \$

⁽¹⁾ Le 27 juin 2009, une filiale de la Compagnie, SUN TV Company, détenue à 75 % et exploitant la station de télévision SUN TV, a procédé à une transaction de réduction de la consolidation fiscale mise en place le 12 juillet 2005 avec son actionnaire sans contrôle Corporation Sun Media, une société sous contrôle commun de la société mère, Quebecor Media inc. Afin de réaliser cette transaction, SUN TV Company a reçu un remboursement complet des obligations convertibles de Corporation Sun Media pour un montant de 9 750 000 \$. En contrepartie, SUN TV Company a racheté de Corporation Sun Media, la totalité des actions privilégiées rachetables au gré du détenteur avec dividendes cumulatifs et fixes de 10,85 %, pour un montant de 9 750 000 \$. Cette transaction résulte pour la Compagnie, au niveau consolidé, à la réduction d'un placement à long terme en obligations convertibles de 9 750 000 \$ et d'un montant équivalent de réduction en actions privilégiées rachetables présentées sous la rubrique Part de l'actionnaire sans contrôle et actions privilégiées rachetables. La transaction de consolidation fiscale permettait à Corporation Sun Media de réduire ses impôts exigibles étant donné que les intérêts sur les obligations convertibles étaient déductibles aux fins fiscales pour cette société, tandis que les dividendes sur les actions privilégiées n'étaient pas imposables.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

10. Placements (suite)

- ⁽²⁾ Au cours de 2009, notre société mère, Quebecor Media inc., a procédé à la liquidation de la société Canoë inc., qui était détenue à 86,2 % par Quebecor Media inc. et à 13,8 % par Groupe TVA inc., et ses actifs ont été distribués proportionnellement aux actionnaires. Toutes les transactions découlant de cette liquidation ont été comptabilisées à la valeur comptable des actifs transférés entre les sociétés apparentées et un ajustement de 7 247 000 \$ a été comptabilisé directement aux bénéfices non répartis de la Compagnie. Cet ajustement représente la différence entre la valeur comptable de 11 262 000 \$ du placement de Groupe TVA inc. dans Canoë et la valeur comptable nette de 4 015 000 \$ des actifs reçus à la liquidation, comprenant une somme en espèces de 2 000 000 \$, trois portails au montant de 700 000 \$ dont le site « Argent/Money » et les avantages fiscaux y afférant de 1 315 000 \$.

Compte tenu que la part de l'actionnaire sans contrôle est devenue nulle au cours du quatrième trimestre de 2009, la Compagnie enregistre maintenant 100 % des résultats de SUN TV dans ses résultats consolidés.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

11. Immobilisations corporelles

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	3 168 \$	– \$	3 168 \$
Bâtiments et améliorations locatives	80 581	57 880	22 701
Équipements	127 072	81 703	45 369
Projets en cours de développement	7 885	–	7 885
	218 706 \$	139 583 \$	79 123 \$

	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	3 168 \$	– \$	3 168 \$
Bâtiments et améliorations locatives	77 974	55 368	22 606
Équipements	120 020	78 951	41 069
Projets en cours de développement	10 512	–	10 512
	211 674 \$	134 319 \$	77 355 \$

L'amortissement des immobilisations corporelles représente 12 346 000 \$ pour 2009 (11 867 000 \$ en 2008).

En 2009, la Compagnie a radié des immobilisations corporelles complètement amorties et qui n'étaient plus utilisées pour un montant de 6 861 000 \$ (58 840 000 \$ en 2008). Il n'y a aucun impact sur les résultats financiers de la Compagnie.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

12. Licences et autres actifs incorporels

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Licences de télédiffusion	92 849 \$	23 260 \$	69 589 \$
Logiciels	24 474	16 140	8 334
Autres actifs incorporels	150	40	110
Projets en cours de développement	8 756	–	8 756
	126 229 \$	39 440 \$	86 789 \$

	2008 Retraité (note1b)		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Licences de télédiffusion	92 849 \$	23 260 \$	69 589 \$
Logiciels	22 833	15 404	7 429
Autres actifs incorporels	150	24	126
Projets en cours de développement	3 806	–	3 806
	119 638 \$	38 688 \$	80 950 \$

Les licences de télédiffusion ne sont plus amorties depuis le 1^{er} septembre 2001.

L'amortissement des actifs incorporels est de 1 928 000 \$ pour 2009 (1 601 000 \$ en 2008).

13. Crédoiteurs et charges à payer

	2009	2008
Comptes fournisseurs et charges à payer	71 486 \$	87 209 \$
Comptes à payer à des sociétés sous contrôle commun et affiliées	8 458	8 447
Passifs d'impôts exigibles	8 490	2 041
Crédit reporté (note 5)	272	366
	88 706 \$	98 063 \$

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

14. Autres passifs à long terme

	2009	2008
Droits de diffusion à payer	5 118 \$	5 021 \$
Crédit reporté (note 5)	87	116
Instrument financier dérivé (note 22)	–	434
	5 205 \$	5 571 \$

15. Dette à long terme

Le 11 décembre 2009, la Compagnie a conclu le refinancement de sa dette bancaire sous la forme d'un prêt à terme de cinq ans pour un montant de 75 000 000 \$ ainsi que le renouvellement de son emprunt à terme rotatif pour un montant de 100 000 000 \$ pour une durée de trois ans. Le prêt à terme porte intérêt au taux annuel de 5,54 % avec des paiements d'intérêts les 15 juin et 15 décembre de chaque année. Quant à l'emprunt à terme rotatif, il porte intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires ou le taux de base bancaire, plus une marge variable en fonction du ratio de la dette totale sur le bénéfice d'exploitation avant intérêts, impôts, amortissements et autres éléments. Le prêt à terme vient à échéance et est remboursable en totalité le 11 décembre 2014. L'emprunt à terme rotatif vient à échéance et est remboursable en totalité le 11 décembre 2012.

Afin de gérer les taux d'intérêts reliés à la précédente convention de crédit, la Compagnie avait conclu, en décembre 2008, un contrat de swap de taux d'intérêt (note 22). Compte tenu du refinancement de sa dette bancaire, la Compagnie a racheté la perte non réalisée du swap à la valeur au marché le 16 décembre 2009 au montant de 161 000 \$, lequel a été constaté dans les charges financières. La Compagnie a renversé la perte non-réalisée du swap antérieurement comptabilisé aux résultats étendus pour un montant de 434 000 \$.

Au 31 décembre 2009, les sommes empruntées sur l'emprunt à terme rotatif représentent 14 927 000 \$ (93 834 000 \$ en 2008) d'acceptations bancaires, portant intérêt à un taux moyen pondéré de 3,53 % (3,43 % en 2008).

En vertu de ses conventions de crédit, la Compagnie est assujettie à certaines restrictions, dont le maintien de certains ratios financiers. Au 31 décembre 2009, la Compagnie respectait les conditions relatives à ses conventions de crédit.

Au 31 décembre 2009, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation d'un montant de 485 000 \$ (425 000 \$ en 2008).

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

15. Dette à long terme (suite)

Les composantes de la dette à long terme sont les suivantes :

	2009	2008
Prêt à terme	75 000 \$	– \$
Acceptations bancaires émises	14 927	93 834
Frais de financement reportés, déduction faite de l'amortissement cumulé	(1 347)	(129)
Dette à long terme	88 580 \$	93 705 \$

Les frais reliés au refinancement de la dette bancaire représentent 1 362 000 \$ et ont été enregistrés dans les frais de financement reportés.

16. Capital-actions

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires de classe A, participantes, avec droit de vote, sans valeur nominale.

Un nombre illimité d'actions de classe B, participantes, sans droit de vote, sans valeur nominale.

Un nombre illimité d'actions privilégiées, non participantes, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, pouvant être émises en séries.

	2009	2008
Émis et payé		
4 320 000 actions ordinaires de classe A	72 \$	72 \$
19 450 906 actions de classe B (19 704 206 en 2008)	98 575	99 858
	98 647 \$	99 930 \$

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

16. Capital-actions (suite)

Offre publique de rachat

Le 17 mars 2009, la Compagnie a déposé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dans le but de racheter pour annulation, entre le 19 mars 2009 et le 18 mars 2010, un maximum de 985 210 actions de classe B de la Compagnie, représentant approximativement 5 % du nombre d'actions de classe B émises et en circulation. La Compagnie rachète ses actions de classe B au cours du marché au moment de l'achat, plus les frais de courtage. Au cours de l'exercice 2009, 253 300 actions de classe B ont été rachetées pour annulation relativement à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie nette au comptant de 2 581 000 \$.

Offre publique de rachat importante

Le 1^{er} avril 2008, la Compagnie a déposé une offre publique de rachat importante, pour fins de rachat et d'annulation d'un nombre maximum de 2 000 000 d'actions de classe B, participantes, sans droit de vote, soit environ 8,8 % du nombre total de ses actions émises et en circulation, à un prix fixe de 17,00 \$ par action de classe B. Le 14 mai 2008, la Compagnie a déposé un avis de modification et de prolongation de son offre initiale afin de porter le nombre d'actions que la Compagnie pouvait racheter aux termes de l'offre à un maximum de 3 000 000 d'actions de classe B et a prolongé l'offre jusqu'au 2 juin 2008. Un nombre total de 9 189 542 actions de classe B ont été déposées à l'heure d'expiration de l'offre. Compte tenu de la réduction proportionnelle, du rajustement du rachat des lots irréguliers et afin d'éviter la création de nouveaux lots irréguliers, la Compagnie a pris livraison de 3 000 642 actions de classe B pour une contrepartie totale de 51 010 914 \$, plus les frais de transaction de 404 000 \$. Les actions de classe B rachetées à des fins d'annulation aux termes de cette offre publique de rachat représentaient 13,2 % des 22 704 848 actions classe B émises et en circulation avant le rachat.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

16. Capital-actions (suite)

Régime d'options d'achat d'actions de classe B à l'intention des dirigeants

Le régime, instauré en 1999 au profit des dirigeants de la Compagnie et de ses filiales, prévoit notamment que l'octroi, les conditions et les modalités afférentes aux options octroyées seront fixés par le comité de rémunération de la Compagnie. Toutefois, le prix de souscription de chaque action de classe B, visée par une option, ne pourra être inférieur au cours de la clôture des actions en bourse le jour précédant la date d'octroi de l'option. De plus, la durée des options ne pourra excéder 10 ans. En 2008, la Compagnie a augmenté le nombre d'actions de classe B pouvant être émises au terme du régime d'options d'achat d'actions de classe B à l'intention des dirigeants, passant de 1 400 000 à 2 200 000.

Les bénéficiaires peuvent, au moment de la levée de leur option, choisir de recevoir de la Compagnie un paiement en espèces égal au nombre d'actions à l'égard desquelles l'option est levée, multiplié par le montant par lequel la valeur du marché excède le prix d'achat des actions visées par ladite option. La valeur du marché est définie par la moyenne des cours de clôture des cinq derniers jours de négociation précédant le jour auquel l'option est levée. Depuis janvier 2006, à l'exception de certaines circonstances et à moins que le comité de rémunération n'en décide autrement au moment de l'octroi, les options octroyées pourront être levées sur une période de cinq ans selon les modalités suivantes :

- i) en portion égale sur une période de cinq ans, dont la première tranche de 20 % est acquise un an suivant la date de l'octroi;
- ii) en portion égale sur une période de quatre ans, dont la première tranche de 25 % est acquise deux ans suivant la date de l'octroi;
- iii) en portion égale sur une période de trois ans, dont la première tranche de 33 % est acquise trois ans suivant la date de l'octroi;

Au cours de l'exercice, la Compagnie n'a octroyé aucune nouvelle option en vertu de ce régime (aucune en 2008).

Aucune charge de rémunération n'a été constatée en 2009 puisque la valeur au marché des actions cotées en bourse de Groupe TVA inc. au 31 décembre 2009 est inférieure au prix d'exercice des options (renversement de charge de 80 000 \$ en 2008).

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

16. Capital-actions (suite)

Régime d'options d'achat d'actions de classe B à l'intention des dirigeants (suite)

Un sommaire de la situation aux 31 décembre 2009 et 2008 des options conventionnelles et des changements survenus dans les exercices terminés à ces dates est présenté ci-dessous :

		2009		2008	
Options conventionnelles	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	
Solde au début de l'exercice	975 155	16,16 \$	983 693	16,16\$	
Annulées	–	–	(8 538)	15,81	
Solde à la fin de l'exercice	975 155	16,16 \$	975 155	16,16 \$	
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	428 383	17,47 \$	185 144	19,20 \$	

		Options en cours		Options pouvant être exercées	
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Nombre d'options en cours au 31 décembre 2009	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 décembre 2009	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
14,50 \$ à 16,40 \$	781 024	7,41	14,98 \$	251 158	15,08 \$
16,41 \$ à 21,38 \$	194 131	4,86	20,90	177 225	20,87
	975 155	6,90	16,16 \$	428 383	17,47 \$

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

16. Capital-actions (suite)

Régimes d'actionariat de classe B à l'intention des cadres et des employés

En 1998, la Compagnie a instauré un régime d'achat d'actions visant un nombre total de 375 000 actions de classe B, réservées aux employés et un régime d'achat d'actions visant un nombre total de 375 000 actions de classe B, réservées aux cadres de la Compagnie. Les régimes prévoient que les participants peuvent souscrire aux actions selon certaines modalités liées à leur rémunération. Les actions seront souscrites pour un prix correspondant à 90 % de la moyenne des cours boursiers de clôture des cinq jours de négociation précédant la levée. Les plans prévoient aussi des modalités de financement sans intérêt. Au cours de l'exercice, aucune action de classe B (aucune en 2008) n'a été émise en vertu de ces régimes. Le solde des actions pouvant être émises en vertu du régime réservé aux employés est de 229 753 actions de classe B aux 31 décembre 2009 et 2008 et le solde des actions pouvant être émises en vertu du régime réservé aux cadres est de 332 643 actions aux 31 décembre 2009 et 2008.

Régime de rémunération différée d'unités d'actions fictives

Au cours de l'exercice terminé le 27 août 2000, la Compagnie a instauré un régime d'intéressement à long terme pour certains membres de la haute direction. Les unités d'actions fictives sont rachetables (en espèces ou au gré de la Compagnie, en actions de classe B, ou par une combinaison d'espèces et d'actions) seulement au moment de la cessation d'emploi du participant. Un nombre maximum de 25 000 actions de classe B peuvent être émises en vertu de ce régime. Au cours de l'exercice, la Compagnie n'a octroyé aucune unité (aucune en 2008). Aucune unité n'est en circulation aux 31 décembre 2009 et 2008.

Bénéfice par action

Les tableaux suivants présentent les calculs du bénéfice par action de base et dilué:

	2009	2008 Retraité (note 1b)
Bénéfice net	49 123 \$	44 912 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation et nombre moyen pondéré d'actions dilué en circulation	23 916 945	25 293 708
Bénéfice par action de base et dilué (en dollars)	2,05 \$	1,78 \$

975 155 (975 155 en 2008) options d'achat d'actions de classe B n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice par action dilué étant donné que leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen de l'action en 2009.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

17. Régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Media inc.

En vertu d'un régime d'options d'achat d'actions créé par Quebecor Media inc., des options ont été octroyées aux membres de la haute direction de Groupe TVA inc. Chaque option peut être exercée au cours des dix années suivant la date d'octroi, à un prix d'exercice n'étant pas inférieur à la juste valeur des actions ordinaires, au moment de l'octroi, telle que déterminée par un expert externe dont les services sont retenus par le conseil d'administration de Quebecor Media inc. (advenant que les actions ordinaires de Quebecor Media inc. ne soient pas inscrites à une bourse reconnue au moment de l'octroi), ou le cours moyen pondéré des cinq jours de bourse précédant la date de l'octroi des actions ordinaires de Quebecor Media inc. sur les marchés boursiers où ces actions sont inscrites. Tant que les actions ordinaires de Quebecor Media inc. ne seront pas inscrites à une bourse reconnue, les options acquises peuvent être exercées uniquement durant les périodes suivantes : du 1^{er} mars au 30 mars; du 1^{er} juin au 29 juin; du 1^{er} septembre au 29 septembre; et du 1^{er} décembre au 30 décembre. De plus, au moment de la levée d'une option, les détenteurs d'options peuvent à leur discrétion, i) demander que la plus-value des actions sous-jacente à une option acquise leur soit versée ou ii) souscrire, sous certaines conditions, à des actions ordinaires de Quebecor Media inc.

À l'exception de certaines circonstances et à moins que le comité de rémunération de Quebecor Media inc. n'en décide autrement, les options sont acquises sur une période de cinq ans selon l'une des méthodes suivantes, déterminée par ce comité de rémunération au moment de l'octroi : i) en portion égale sur une période de cinq ans, dont la première tranche de 20 % est acquise un an suivant la date de l'octroi; ii) en portion égale sur une période de quatre ans, dont la première tranche de 25 % est acquise deux ans suivant la date de l'octroi; ou iii) en portion égale sur une période de trois ans, dont la première tranche de 33 % est acquise trois ans suivant la date de l'octroi. De plus, l'acquisition d'options peut être subordonnée à l'atteinte de critères de performance.

La Compagnie a constaté une charge de rémunération de 424 000 \$ relativement à ce programme au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (renversement de charge de 618 000 \$ en 2008). La charge de 2009 s'explique principalement par la hausse de la juste valeur des actions de Quebecor Media inc. au 31 décembre 2009 comparativement à la juste valeur au 31 décembre 2008.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

17. Régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Media inc. (suite)

Un sommaire de la situation aux 31 décembre 2009 et 2008 des options d'achat d'actions octroyées aux membres de la haute direction, aux cadres supérieurs et aux autres employés clés de la Compagnie et des changements survenus dans les exercices terminés à ces dates est présenté ci-dessous :

		2009		2008	
Options conventionnelles	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	
Solde au début de l'exercice	245 984	43,96 \$	328 159	37,84 \$	
Exercées	(19 335)	24,95	(82 175)	19,54	
Solde à la fin de l'exercice	226 649	45,58 \$	245 984	43,96 \$	
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	57 068	45,55 \$	2 239	30,99 \$	

		Options en cours		Options pouvant être exercées	
Prix d'exercice (en dollars)	Nombre d'options en cours au 31 décembre 2009	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 décembre 2009	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	
27,86 \$ à 31,92 \$	22 086	6,04	5 924	30,86 \$	
44,45 \$ à 47,29 \$	204 563	7,85	51 144	47,25	
	226 649	7,68	57 068	45,55 \$	

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

18. Crédits d'impôt et aide gouvernementale

Les produits d'exploitation comprennent un montant de 3 253 000 \$ (1 062 000 \$ en 2008) au titre d'aide gouvernementale à la programmation locale dans les petits marchés et au contenu rédactionnel.

Des crédits d'impôts et de l'aide gouvernementale au montant de 4 944 000 \$ (4 847 000 \$ en 2008) ont été comptabilisés en réduction des frais de production des émissions, des coûts reliés à la distribution de magazines et de coûts reliés à la mise en marché de films lesquels sont inclus dans les charges d'exploitation, de vente et d'administration.

Au cours de l'exercice, l'aide gouvernementale comptabilisée en réduction des immobilisations corporelles représente 434 000 \$.

Au 31 décembre 2009, les avances reçues pour de l'aide gouvernementale représentent 1 764 000 \$ (1 647 000 \$ en 2008) et sont présentées dans les droits de distribution à payer.

19. Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les régimes de retraite offerts aux employés cadres et syndiqués de Groupe TVA comportent un volet à prestations déterminées, de type salaire de carrière indexé avant et après la retraite, ainsi qu'un volet à cotisations déterminées. Groupe TVA offre à ses cadres supérieurs un régime de retraite de type salaire de fin de carrière, indexé avant et après la retraite, ainsi qu'un régime excédentaire non indexé après la retraite, dont les prestations compensent l'effet des limites fiscales. Les prestations de retraite de certains employés de TVA Publications sont de type salaire de carrière indexé avant et après la retraite.

Les différents régimes de retraite de la Compagnie ont fait l'objet d'évaluations actuarielles au cours des trois dernières années.

Voici les dates d'effet des évaluations aux fins de la capitalisation :

	Date de l'évaluation la plus récente	Date de la prochaine évaluation requise
Régime du personnel cadre de Groupe TVA	31 décembre 2006	31 décembre 2009
Régime des syndiqués de Groupe TVA	31 décembre 2006	31 décembre 2009
Régime des cadres supérieurs de Groupe TVA	31 décembre 2008	31 décembre 2010
Régime pour les employés de TVA Publications	31 décembre 2007	31 décembre 2010

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

19. Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite (suite)

Les montants totaux en espèces constatés en 2009 comme montants payés ou payables pour cet exercice au titre des avantages sociaux futurs, qui comprennent les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite à prestations déterminées, au régime à cotisations déterminées et au régime complémentaire de retraite, se sont élevés à 6 462 000 \$ (5 833 000 \$ en 2008).

Les tableaux suivants ont trait aux informations relatives aux régimes à prestations déterminées et font le rapprochement entre la variation des obligations découlant des régimes et la juste valeur des éléments d'actif des régimes pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008.

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	122 233 \$	1 490 \$	145 388 \$	2 154 \$
Cotisations des participants	2 727	–	2 584	–
Coût des services rendus au cours de l'exercice	934	2	2 653	5
Intérêts débiteurs	9 165	69	8 185	86
Modifications des régimes	182	–	6 500	–
Prestations versées	(7 109)	(84)	(7 084)	(133)
Perte (gain) actuariel(le)	22 444	95	(35 993)	(622)
Solde à la fin de l'exercice	150 576 \$	1 572 \$	122 233 \$	1 490 \$

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

19. Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite (suite)

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Actifs des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	130 861 \$	– \$	153 776 \$	– \$
Rendement réel sur l'actif des régimes	18 806	–	(21 609)	–
Cotisations de l'employeur	3 418	–	3 194	–
Cotisations des participants	2 727	–	2 584	–
Prestations versées	(7 109)	–	(7 084)	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	148 703 \$	– \$	130 861 \$	– \$

Les actifs des régimes sont répartis selon les catégories d'actif suivantes :

	2009	2008
Titres de capitaux propres	59,3 %	59,4 %
Titres de créances	39,2 %	39,4 %
Autres	1,5 %	1,2 %
Total	100,0 %	100,0 %

Les dates de mesure des actifs des régimes sont aux 31 décembre 2009 et 2008.

Aux 31 décembre 2009 et 2008, des actions ordinaires de la société mère ultime, Quebecor inc., étaient comprises dans les titres de capitaux propres susmentionnés et comptaient respectivement pour 638 000 \$ (0,4 % des actifs des régimes) et pour 460 000 \$ (0,4 % des actifs des régimes).

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

19. Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite (suite)

Les montants présentés dans les tableaux précédents relativement aux obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice, comprennent les montants suivants, qui se rapportent à des régimes déficitaires :

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligations au titre des prestations constituées	110 005 \$	1 572 \$	732 \$	1 490 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(105 007)	–	–	–
Situation de capitalisation - déficit	4 998 \$	1 572 \$	732 \$	1 490 \$
	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Rapprochement de l'état de la capitalisation				
Excédent des actifs (obligations) sur obligations (actifs) à la fin de l'exercice	(1 873)\$	(1 572)\$	8 628 \$	(1 490)\$
Coût des prestations pour services passés non constatés	430	(42)	331	(50)
Perte actuarielle nette non constatée	17 875	320	4 900	233
Obligation (actif) transitoire non constaté(e)	(3 641)	275	(4 143)	334
Actif (obligation) au titre des prestations constituées	12 791	(1 019)	9 716	(973)
Provision pour moins-value	(3 891)	–	(1 227)	–
Actif (obligation) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value	8 900 \$	(1 019)\$	8 489 \$	(973)\$

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

19. Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite (suite)

Les montants constatés aux bilans de la Compagnie aux 31 décembre 2009 et 2008 sont les suivants :

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Actif au titre des prestations constituées des régimes de retraite	8 900 \$	– \$	8 489 \$	– \$
Passif au titre des prestations constituées, sous la rubrique Crédoiteurs et charges à payer	–	(1 019)	–	(973)
Montant net constaté	8 900 \$	(1 019)\$	8 489 \$	(973)\$

Le tableau suivant présente la composition de la charge d'avantages sociaux des régimes à prestations déterminées pour les exercices 2009 et 2008 :

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	934 \$	3 \$	2 653 \$	5 \$
Intérêts débiteurs	9 165	69	8 185	86
Rendement prévu des actifs des régimes	(9 418)	–	(11 102)	–
Amortissement du coût des services passés	83	(8)	6 583	(8)
Amortissement de l'obligation (actif) transitoire	(502)	59	(502)	59
Variation de la provision pour moins-value	2 664	–	(3 393)	–
Amortissement de la perte actuarielle nette constatée	81	8	146	46
Charge d'avantages sociaux	3 007 \$	131 \$	2 570 \$	188 \$

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

19. Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite (suite)

Les hypothèses significatives que la direction considère les plus probables pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2009	2008
Obligations		
Taux d'actualisation en fin d'année	6,25 %	7,50 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,25 %	3,25 %
Coût périodique courant		
Taux d'actualisation	7,50 %	5,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,00 %	7,25 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,25 %	3,25 %

La tendance du taux présumé du coût des soins de santé utilisé dans le calcul de l'obligation au titre des avantages complémentaires à la retraite a été fixé à 9,0 % en 2008. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement à 5 % sur une période de dix ans et, par la suite, demeurer à ce niveau. Un changement de 1 % dans ce taux aurait les effets suivants :

	Avantages complémentaires à la retraite	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur les coûts des services et d'intérêts	6 \$	(6)\$
Incidence sur l'obligation au titre des prestations	86	(76)

Régimes à cotisations déterminées

La charge totale de la Compagnie au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'élève à 2 960 000 \$ (2 506 000 \$ en 2008).

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

20. Opérations conclues entre sociétés apparentées

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la Compagnie a conclu les opérations suivantes avec des sociétés apparentées dans le cours normal de ses activités. Les transactions avec des sociétés apparentées sont enregistrées à la valeur d'échange telle que négociée entre les parties.

Produits d'exploitation

Au cours de l'exercice 2009, la Compagnie a vendu des espaces publicitaires à des sociétés sous contrôle commun et affiliées, fourni des services techniques de production, de postproduction et autres et a enregistré des revenus d'abonnement pour un montant global de 55 669 000 \$ (48 385 000 \$ en 2008).

Charges d'exploitation, de vente et d'administration

La Compagnie a comptabilisé des honoraires de gestion à la société mère pour un montant de 4 224 000 \$ (4 100 000 \$ en 2008).

La Compagnie a constaté une charge de droits de diffusion, des charges liées à des services de communication, des achats d'espaces publicitaires et des charges de services professionnels, provenant de transactions effectuées auprès de sociétés sous contrôle commun et affiliées, pour un total de 18 906 000 \$ (14 899 000 \$ en 2008). Le bilan inclut des droits de diffusion présentés à court terme s'élevant à 50 000 \$ (80 000 \$ en 2008) ainsi que des droits de diffusion à payer présentés à court terme s'élevant à 120 000 \$ (612 000 \$ en 2008) auprès de ces mêmes sociétés.

World Color Press Inc. (anciennement Quebecor World Inc.)

Depuis le 21 janvier 2008, World Color Press Inc. n'est plus considérée comme une société sous contrôle commun de la société mère ultime, Quebecor inc. Pour la période du 1^{er} au 21 janvier 2008, la Compagnie avait constaté des charges d'exploitation de vente et d'administration pour un montant de 1 190 000 \$ auprès de cette société.

Au cours de l'exercice 2008, la Compagnie avait acquis, auprès de filiales de Quebecor Media inc., des créances de World Color Press Inc. pour un montant de 10 497 000 \$ pour une contrepartie de 10 272 000 \$. À la suite de cette entente, la Compagnie avait enregistré un gain de 225 000 \$ lequel avait été enregistré à titre de surplus d'apport.

Au cours de l'exercice 2009, la Compagnie a acquis, auprès de filiales de Quebecor Media inc., des créances envers World Color Press Inc. d'un montant total de 1 364 000 \$ en contrepartie d'un paiement de 1 334 000 \$. À la suite de ces transactions, la Compagnie a enregistré un gain de 30 000 \$ lequel a été enregistré à titre de surplus d'apport.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

21. Engagements, garanties et éventualités

a) Engagements

La Compagnie s'est engagée en vertu de contrats de location-exploitation, principalement pour des services et des locaux pour bureaux ainsi que pour des contrats d'acquisition de droits de distribution et de diffusion, représentant des paiements totaux de 77 649 000 \$ dont 3 518 000 \$ avec des sociétés apparentées. Les paiements minimums pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2010	43 440 \$
2011	20 230
2012	9 965
2013	2 062
2014	790
2015 et suivants	1 162

Autres engagements

Le 29 juin 2009, la Compagnie s'est engagée à devenir l'unique propriétaire de la station de télévision SUN TV, pour laquelle la Compagnie a versé 2 000 000 \$ à Corporation Sun Media. Ce montant est présenté sous la rubrique Charges payées d'avance et autre actif à court terme. Le 1^{er} décembre 2009, le CRTC a approuvé la demande de la Compagnie. La transaction est toujours sujette à certaines conditions.

b) Garanties

La Compagnie a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués en vertu de contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la juste valeur des actifs loués, à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet, est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Compagnie devra alors compenser le bailleur, selon certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. L'obligation maximale à l'égard de ces garanties totalise approximativement 591 000 \$. Au 31 décembre 2009, la Compagnie n'a inscrit aucun passif relativement à ces garanties.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

21. Engagements, garanties et éventualités (suite)

b) Garanties (suite)

Dans le cours normal de ses opérations, la Compagnie procure à des tiers des ententes d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions, telles que des contrats d'acquisitions, ententes de services et contrats de location. Ces ententes obligent la Compagnie à indemniser un tiers pour les coûts engagés en regard de certains changements aux lois et règlements (incluant ceux relatifs aux lois fiscales) ou résultant de poursuites judiciaires ou sanctions réglementaires résultant de ces transactions. Les termes de ces indemnisations vont varier d'une transaction à l'autre, en fonction des clauses incluses dans l'entente. La nature de ces ententes d'indemnisation empêche la Compagnie d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que celle-ci pourrait être tenue de verser aux contreparties. La Compagnie n'a constaté aucun passif relativement à ces ententes, puisqu'elle estime n'avoir aucun paiement à effectuer en vertu de celles-ci.

c) Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Compagnie est impliquée dans divers poursuites, litiges et réclamations. De l'avis de la direction, la résolution de ces poursuites, litiges et réclamations n'aura pas d'incidence négative importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la Compagnie.

Litige avec World Color Press Inc.

Des procédures judiciaires contre la Compagnie ont été intentées par World Color Press Inc. en relation avec la terminaison des services d'impression et services connexes fournis par World Color Press à la Compagnie. World Color Press recherche également une déclaration d'invalidité de cessions de créances acquises par la Compagnie auprès de filiales de Quebecor Media inc. et des compensations qui en ont découlé. Les entités ayant cédé des créances se sont engagées à indemniser intégralement la Compagnie si les compensations et cessions devaient être déclarées invalides. La somme totale réclamée en relation avec ces procédures judiciaires est de l'ordre de 15 500 000 \$. Le résultat de ces recours ne peut être déterminé avec certitude. Cependant, la direction croit que ceux-ci sont sans fondement et a l'intention de défendre sa position avec vigueur. Ces recours sont toujours en cours au 31 décembre 2009.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

21. Engagements, garanties et éventualités (suite)

c) Éventualités (suite)

Droits de licences de la partie II du CRTC

En 2003 et 2004, des sociétés, incluant Groupe TVA inc., ont poursuivi la Couronne devant la Cour fédérale, alléguant que les droits de licences de la Partie II, que les radiodiffuseurs doivent payer annuellement constituaient de fait et de droit, des taxes et non des droits. Le 14 décembre 2006, la Cour fédérale a déclaré que ces droits constituaient effectivement des taxes, que le CRTC devait cesser de les percevoir et a ordonné que les sociétés demanderessees n'aient pas droit à un remboursement des sommes déjà versées. Le 1^{er} octobre 2007, le CRTC a publié un document mentionnant qu'il s'en tiendra au jugement rendu et qu'il ne percevra pas, en 2007 et durant les années à venir, les droits de licences de la partie II exigibles le 30 novembre de chaque année à moins qu'une Cour d'instance supérieure ne renverse le jugement de la Cour fédérale. Le Gouvernement fédéral en a appelé du jugement de la Cour fédérale et le 29 avril 2008, la Cour d'appel fédérale a rendu son jugement et, étant d'avis que les droits de licences de la partie II ne sont pas une taxe mais bien une charge réglementaire valide, a renversé le jugement de la Cour fédérale du 14 décembre 2006. En désaccord avec ce jugement, les demanderessees ont déposé une demande d'autorisation de pourvoi à la Cour suprême du Canada, qui a été acceptée le 18 décembre 2008.

Le 7 octobre 2009, les parties à cette instance y compris la Compagnie, ont signé un règlement hors cour de ce litige en vertu duquel, entre autres, les sociétés demanderessees se sont désistées de leur contestation et de leurs réclamations monétaires, et le gouvernement a renoncé à réclamer les droits de licences de la Partie II impayés pour la période entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 août 2009. En conséquence de ce règlement, la Compagnie a renversé au cours du quatrième trimestre de 2009 la provision de 9 012 000 \$ représentant les droits de licences de la Partie II impayés pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2009. Aussi, en vertu du règlement hors cour, le gouvernement s'est engagé à recommander au CRTC de modifier sa réglementation pour réduire et plafonner le montant des droits de licences de la Partie II pour la période subséquente au 31 août 2009. Au 31 décembre 2009, aucune décision finale n'avait été rendue par le gouvernement dans le cadre de cette nouvelle tarification des droits de licences de la partie II du CRTC.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

22. Instruments financiers et gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers de la Compagnie est établie pour identifier et analyser les risques rencontrés par la Compagnie, y instaurer des limites et des contrôles et en faire le suivi par rapport à leurs limites. La politique de gestion des risques est revue, lorsque nécessaire, pour refléter les changements dans les conditions du marché ainsi que dans les activités de la Compagnie.

De par son utilisation d'instruments financiers, la Compagnie est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité ainsi qu'au risque de marché relié aux fluctuations de taux de change et de taux d'intérêt. Afin de gérer le risque relié aux fluctuations des taux d'intérêt, la Compagnie peut occasionnellement utiliser des ententes de swap de taux d'intérêt. La Compagnie a utilisé un instrument financier dérivé en 2008 et en 2009, soit un swap sur le taux d'intérêt. Le 16 décembre 2009, ce swap a été racheté par la Compagnie à la suite du refinancement de sa dette à long terme. La Compagnie utilisait un swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme. Ce swap de taux d'intérêt était désigné comme couverture de flux de trésorerie puisqu'il y a eu conversion d'un taux d'intérêt variable à un taux fixe. La Compagnie avait choisi d'appliquer la comptabilité de couverture des flux de trésorerie pour cet instrument financier dérivé. Elle n'a pas utilisé cet instrument financier dérivé pour des fins spéculatives.

Au 31 décembre 2009, la Compagnie ne détenait aucune entente de swap de taux d'intérêt.

i) Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des débiteurs de tierces parties et des sociétés apparentées (classés comme créances) ainsi que des créditeurs et charges à payer de tierces parties et des sociétés apparentées (classés comme autres passifs financiers) se rapproche de leur juste valeur, étant donné que ces éléments seront réalisés ou réglés à moins d'un an. La juste valeur des autres placements n'a pas pu être déterminée, car il n'existe pas de prix coté sur un marché organisé pour ces types de placement.

Les justes valeurs de la dette à long terme et de l'instrument financier dérivé aux 31 décembre 2009 et 2008 sont les suivantes :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Acceptations bancaires	14 927 \$	14 927 \$	93 834 \$	91 400 \$
Prêt à terme	75 000	75 000	—	—
Entente de swap de taux d'intérêt	—	—	434	434

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

i) Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur des passifs financiers est fondée sur le calcul des flux de trésorerie actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments financiers ayant la même échéance.

Selon les nouvelles exigences du chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, Instruments financiers — informations à fournir, la Compagnie doit classer les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur de la Compagnie se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La juste valeur de l'encaisse et du découvert bancaire est déterminée en utilisant des données du niveau 1.

ii) Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Compagnie encoure une perte financière si un client ou une tierce partie relié à un actif financier n'arrive pas à rencontrer ses engagements contractuels.

Dans le cours normal de son exploitation, la Compagnie évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. Au 31 décembre 2009, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients de la Compagnie. La Compagnie établit une provision pour créances douteuses pour répondre au risque de crédit propre à ses clients. Le solde des comptes clients de la Compagnie est réparti entre de nombreux clients, principalement des agences de publicité. La Compagnie ne croit donc pas qu'elle soit exposée à un niveau de risque de crédit inhabituel ou important. Au 31 décembre 2009, 2,72 % des comptes à recevoir étaient impayés depuis plus de 120 jours après la date de facturation (5,91 % au 31 décembre 2008). De plus, au 31 décembre 2009, la provision pour pertes sur créances représente un montant de 2 749 000 \$ (3 978 000 \$ au 31 décembre 2008).

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

ii) Gestion du risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour créances douteuses aux 31 décembre 2009 et 2008 :

	2009	2008
Solde au début de l'année	3 978 \$	3 578 \$
Variation comptabilisée à l'état des résultats	1 083	2 236
Utilisation	(2 312)	(1 836)
Solde à la fin	2 749 \$	3 978 \$

iii) Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Compagnie ne soit pas en mesure de rencontrer ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles ou de les rencontrer mais à un coût excessif. La Compagnie s'assure qu'elle a suffisamment de flux de trésorerie provenant des opérations courantes ainsi que de disponibilités de sources de financement pour rencontrer les besoins futurs de fonds requis pour les investissements à long terme, le fonds de roulement, les paiements d'intérêts et les remboursements de dettes, les contributions aux fonds de pension, les dividendes et les rachats d'actions.

Au 31 décembre 2009, les obligations et les échéances des passifs financiers de la Compagnie se détaillent comme suit :

	Moins d'un an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Total
Découvert bancaire	974 \$	– \$	– \$	974 \$
Créditeurs et charges à payer	88 434	–	–	88 434
Droits de diffusion et de distribution à payer	28 611	5 118	–	33 729
Dettes à long terme	–	14 927	75 000	89 927
Paiements d'intérêts ⁽¹⁾	5 319	10 639	8 310	24 268
Total	123 338 \$	30 684 \$	83 310 \$	237 332 \$

⁽¹⁾ L'estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme à taux variable est basée sur les taux d'intérêts en vigueur au 31 décembre 2009.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

iv) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements surviennent dans les prix du marché sur les taux de change étranger et les taux d'intérêt qui pourraient affecter les produits d'exploitation de la Compagnie ou la valeur de ses instruments financiers. L'objectif d'une gestion de risque de marché est de minimiser et de contrôler les expositions à l'intérieur de paramètres acceptables.

Risque de change étranger

La Compagnie est exposée à un risque de change étranger limité sur les revenus et les dépenses compte tenu du faible volume de transactions effectuées dans les devises étrangères soit autres que la devise canadienne. La devise étrangère la plus transigée est le dollar américain et celle-ci est utilisée principalement pour certains achats de droits de distribution, de dépenses en immobilisations et dans la perception de revenus avec certains clients. Compte tenu du faible volume de transactions en devises étrangères, la Compagnie ne voit pas la nécessité d'utiliser de couverture de change. En conséquence, la sensibilité de la Compagnie à la variation de taux de change étranger est limitée. Une augmentation ou une diminution de 1 % dans le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain aurait un impact sur le bénéfice net de moins de 100 000 \$ sur une base annuelle.

Risque de taux d'intérêt

La Compagnie est exposée au risque de taux d'intérêt lié à sa dette à long terme. La Compagnie a conclu le refinancement de sa dette à long terme le 11 décembre 2009 et elle a maintenant une partie importante de sa dette à long terme avec un taux fixe, ce qui limite de façon importante le risque lié à la variation des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2009, la dette à long terme de la Compagnie comprenait une portion de 83 % (48 % au 31 décembre 2008) de dette à taux fixe et une portion de 17 % (52 % au 31 décembre 2008) de dette à taux variable.

Une augmentation (diminution) de 100 points de base dans le taux des acceptations bancaires canadien à la fin du présent exercice utilisant le niveau de dette à long terme à taux variable au 31 décembre 2009 refléterait une augmentation (diminution) annuelle de 150 000 \$ des charges financières.

La Compagnie revoit sa situation régulièrement pour s'assurer que les risques n'ont pas changé.

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

v) Gestion du capital

Les principaux objectifs de la Compagnie dans sa gestion de capital sont :

- de préserver la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation afin de continuer à fournir un rendement à ses actionnaires;
- de maintenir une base optimale de sa structure de capital dans le but de supporter les besoins de capitaux dans les différents secteurs d'activités, incluant les opportunités de croissance et le maintien de la confiance des investisseurs ainsi que des créanciers.

La Compagnie gère sa structure de capital selon les caractéristiques des risques reliés aux actifs sous-jacents de ses secteurs et selon les exigences requises s'il y a lieu. La Compagnie a l'habileté de gérer sa structure de capital en obtenant de nouvelles dettes ou en remboursant sa dette actuelle avec les entrées d'argent générées à l'interne, en contrôlant les montants distribués aux actionnaires soit sous forme de dividendes ou de rachat d'actions, en émettant du nouveau capital-actions sur le marché et en apportant des ajustements à son programme de dépenses en immobilisations. La stratégie de la Compagnie est demeurée inchangée comparativement à celle de l'année précédente.

La structure de capital de la Compagnie est composée d'un avoir des actionnaires, d'un découvert bancaire, d'une dette à long terme, d'un instrument financier dérivé et de la part d'un actionnaire sans contrôle, moins les espèces.

La structure de capital se présente comme suit :

	2009	2008
Découvert bancaire	974 \$	147 \$
Dette à long terme	89 927	93 834
Instrument financier dérivé	–	434
Part de l'actionnaire sans contrôle	–	1 906
Espèces	(1 924)	(5 262)
Dettes nettes	88 977 \$	91 059 \$
Avoir des actionnaires	237 095 \$	202 182 \$

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

22. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

v) Gestion du capital (suite)

À l'exception des exigences de ratios financiers requises dans ses conventions de crédit, la Compagnie n'est sujette à aucune autre exigence externe sur le capital. Au 31 décembre 2009, la Compagnie respecte les conditions relatives à ses conventions de crédit.

23. Information sectorielle

Les activités de la Compagnie se composent des secteurs suivants :

- Le secteur de la télévision inclut les activités du Réseau TVA, des services spécialisés, de Sun TV, de la commercialisation des sites Internet des différentes propriétés télévisuelles, des compagnies de production télévisuelles incluant TVA Productions inc., de la production commerciale incluant la division TVAccès ainsi que des activités de télé-achat et de boutiques en ligne de la division TVA Boutiques;
- Le secteur de l'édition inclut les activités de TVA Publications inc., éditeur de magazines de langue française spécialisés dans les domaines des arts, du spectacle, de la télévision, de la mode, de la décoration et autres;
- Le secteur de la distribution inclut les activités de production et de distribution de produits télévisuels et de films réalisées par la division TVA Films.

Les autres éléments représentent les éliminations de transactions dans le cours normal des affaires effectuées entre les secteurs d'activités de la Compagnie en ce qui a trait aux produits, aux charges ainsi qu'aux profits matérialisés (non matérialisés). Au 31 décembre 2008, les autres éléments à l'actif total incluaient le placement dans Canoë inc.

Les secteurs isolables déterminés par la direction de la Compagnie sont des unités d'exploitation stratégiques qui offrent des biens et services divers. Ils sont gérés séparément, entre autres, parce que chaque secteur exige des stratégies de mise en marché différentes.

Les conventions comptables pour ces secteurs sont les mêmes que celles suivies par la Compagnie dans son ensemble (voir note 1).

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

23. Information sectorielle (suite)

Les tableaux suivants présentent des informations sur les résultats et sur l'actif :

	2009				
	Télévision	Édition	Distribution	Autres éléments	Total
Produits d'exploitation	357 044 \$	73 974 \$	12 424 \$	(4 473)\$	438 969 \$
Charges d'exploitation, de vente et d'administration	282 492	62 901	18 007	(4 458)	358 942
Bénéfice (perte) avant amortissement, charges financières et frais de rationalisation des activités d'exploitation	74 552 \$	11 073 \$	(5 583)\$	(15)\$	80 027 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	15 961 \$	300 \$	– \$	– \$	16 261 \$
Acquisitions d'actifs incorporels	6 519 \$	191 \$	– \$	– \$	6 710 \$
Écart d'acquisition	2 539 \$	69 442 \$	– \$	– \$	71 981 \$
Actif total	383 830 \$	84 483 \$	17 210 \$	– \$	485 523 \$

GROUPE TVA INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(Les montants présentés dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars sauf ceux relatifs aux données par action et par option.)

23. Information sectorielle (suite)

					2008 Retraité (note 1 b)
	Télévision	Édition	Distribution	Autres éléments	Total
Produits d'exploitation	342 853 \$	78 606 \$	19 236 \$	(3 972) \$	436 723 \$
Charges d'exploitation, de vente et d'administration	287 681	69 300	18 054	(4 262)	370 773
Bénéfice avant amortissement, charges financières et frais de rationalisation des activités d'exploitation	55 172 \$	9 306 \$	1 182 \$	290 \$	65 950 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	16 744 \$	351 \$	18 \$	– \$	17 113 \$
Acquisitions d'actifs incorporels	4 768 \$	– \$	– \$	– \$	4 768 \$
Écart d'acquisition	2 539 \$	69 442 \$	– \$	– \$	71 981 \$
Actif total	362 213 \$	80 158 \$	21 006 \$	11 262 \$	474 639 \$

GROUPE TVA INC.
Rapport de gestion annuel
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Groupe TVA inc. (« Groupe TVA » ou la « Compagnie », filiale de Quebecor Media inc. « QMI »), est une entreprise de communication qui œuvre dans trois secteurs: la télévision, l'édition et la distribution. En télévision, la Compagnie est active en création, en production et en diffusion d'émissions de divertissement, d'information et d'affaires publiques, en production commerciale et dans le télé-achat. Elle exploite le plus important réseau privé de télévision de langue française en Amérique du Nord, en plus d'exploiter sept services spécialisés et une station généraliste de langue anglaise à Toronto. Elle possède également une participation minoritaire dans la chaîne spécialisée Canal Évasion. En édition, Groupe TVA publie plus d'une soixantaine de magazines, ce qui en fait le plus important éditeur de magazines de langue française du Québec. Elle offre aussi des services d'édition sur mesure favorisant le rayonnement des marques de commerce de ses clients par le média imprimé. En distribution, elle possède un catalogue de droits de distribution qu'elle exploite sur toutes les plates-formes : cinéma, vidéo, télévision payante et à la carte, télévision spécialisée et généraliste. Les actions de la Compagnie sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole TVA.B.

DONNÉES COMPARATIVES

Le 1^{er} janvier 2009, la Compagnie a adopté le chapitre 3064 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« Manuel de l'ICCA »), *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, ce qui a entraîné le retraitement de certaines données comparatives. Se référer à la section MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES du présent rapport de gestion.

SURVOL DE L'ANNÉE 2009

En 2009, Groupe TVA a enregistré une croissance de 21,3 % de son bénéfice d'exploitation par rapport à 2008 pour atteindre 80 027 000 \$. Les secteurs de la télévision et de l'édition ont affiché des croissances importantes de leur bénéfice d'exploitation durant la dernière année alors que le secteur de la distribution a enregistré une perte d'exploitation en 2009. La Compagnie a donc enregistré un bénéfice net de 49 123 000 \$ pour l'exercice 2009 comparé à un bénéfice net de 44 912 000 \$ pour l'exercice 2008 soit une croissance de 9,4 %. Voici quelques faits saillants financiers de l'année 2009 :

- Croissance du bénéfice d'exploitation du secteur de la télévision de 19 380 000\$ ou 35,1 % comparativement au bénéfice d'exploitation de l'année dernière. Cette croissance s'explique essentiellement par les facteurs suivants :
 - ⇒ l'écart favorable de 13 151 000 \$ lié aux ajustements relatifs à la provision pour les droits de licences de la partie II du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC);
 - ⇒ la croissance du bénéfice d'exploitation normalisé¹ du Réseau TVA de 12,7 % provenant d'une légère croissance de ses revenus publicitaires de 0,9 % et d'une croissance de 12,8 % de ses autres revenus;
 - ⇒ la croissance du bénéfice d'exploitation normalisé des services spécialisés de 13,9 % notamment de LCN et Mystère.

¹ Voir la définition ci-après.

- Croissance du bénéfice d'exploitation du secteur de l'édition pour une quatrième année consécutive, passant d'un bénéfice d'exploitation de 9 306 000 \$ en 2008 à 11 073 000 \$ en 2009 soit une augmentation de 19 % et ce, malgré un recul de 10,2 % de ses revenus publicitaires.
- Perte d'exploitation de 5 583 000 \$ dans le secteur de la distribution comparée à un bénéfice d'exploitation de 1 182 000 \$ enregistré en 2008.

MESURES NON NORMALISÉES EN VERTU DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS « PCGR » DU CANADA

Pour évaluer son rendement financier, la Compagnie utilise certaines mesures qui ne sont pas calculées selon les PCGR du Canada. Elle utilise ces mesures financières hors PCGR, telles que le bénéfice d'exploitation et le bénéfice d'exploitation normalisé, car elle estime qu'elles donnent une bonne représentation de son rendement. La méthode de calcul des mesures financières hors PCGR de la Compagnie peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises et, par conséquent, les mesures financières qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures divulguées par d'autres sociétés ayant des normes semblables.

DÉFINITION DU BÉNÉFICE OU DE LA PERTE D'EXPLOITATION

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Compagnie définit le bénéfice ou la perte d'exploitation comme le bénéfice (la perte) avant l'amortissement, les charges financières, les frais de rationalisation des activités d'exploitation, les impôts sur le bénéfice, la part de l'actionnaire sans contrôle et la part du bénéfice dans les sociétés satellites. Le bénéfice ou la perte d'exploitation, tel que défini ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux PCGR du Canada. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidité. Cette mesure ne représente pas les fonds disponibles pour le service de la dette, le paiement de dividendes, le réinvestissement ou d'autres utilisations discrétionnaires, et ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les PCGR du Canada. La direction estime que le bénéfice ou la perte d'exploitation est un instrument utile d'évaluation du rendement. La direction et le conseil d'administration utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Compagnie que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. De plus, des mesures comme le bénéfice ou la perte d'exploitation sont fréquemment utilisées par la communauté financière pour analyser et comparer le rendement d'entreprises dans les secteurs où la Compagnie est active. Signalons que la définition du bénéfice ou de la perte d'exploitation adoptée par la Compagnie peut différer de celle d'autres entreprises.

Conciliation du bénéfice d'exploitation présenté dans ce rapport avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

	Pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre		Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2009	2008	2009	2008
Bénéfice net	21 065	\$ 14 544	\$ 49 123	\$ 44 912
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	3 911	3 580	14 274	13 468
Charges financières (revenus financiers)	1 017	(253)	2 960	1 760
Frais de rationalisation des activités d'exploitation	-	-	(794)	184
Impôts sur le bénéfice	7 013	5 469	17 098	8 317
Part de l'actionnaire sans contrôle	(254)	(433)	(1 906)	(1 802)
Part du bénéfice dans les sociétés satellites	(531)	(496)	(728)	(889)
Bénéfice d'exploitation	32 221	\$ 22 411	\$ 80 027	\$ 65 950

DÉFINITION DU BÉNÉFICE OU DE LA PERTE D'EXPLOITATION NORMALISÉ(E)

Le bénéfice ou la perte d'exploitation normalisé(e) est constitué(e) du bénéfice d'exploitation lequel est ajusté pour tenir compte des ajustements aux droits de licences de la partie II du CRTC. Ce bénéfice ou perte d'exploitation normalisé(e) présente les résultats d'exploitation tels qu'ils auraient été en excluant les ajustements aux droits de licences de la partie II du CRTC pour les périodes concernées. Le bénéfice ou la perte d'exploitation normalisé(e), tel que défini ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux PCGR du Canada. Ce n'est pas, non plus, une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidité. Cette mesure ne représente pas les fonds disponibles pour le service de la dette, le paiement de dividendes, le réinvestissement ou d'autres utilisations discrétionnaires, et ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les PCGR du Canada. La direction estime que le bénéfice d'exploitation normalisé est un instrument utile d'évaluation du rendement. Se référer à la section TÉLÉVISION pour le tableau de conciliation. Signalons que la définition du bénéfice d'exploitation ou de la perte d'exploitation normalisé (e) adoptée par la Compagnie peut différer de celle d'autres entreprises.

DÉFINITION DES CHARGES D'EXPLOITATION NORMALISÉES

Les charges d'exploitation normalisées sont constituées des charges d'exploitation lesquelles sont ajustées pour tenir compte des différents ajustements aux droits de licences de la partie II du CRTC. Ces charges d'exploitation normalisées présentent les charges d'exploitation telles qu'elles auraient été en excluant les ajustements aux droits de licences de la partie II du CRTC pour les périodes concernées. Les charges d'exploitation normalisées, telles que définies ci-dessus, ne sont pas une mesure des charges définie conformément aux PCGR du Canada. Ce n'est pas, non plus, une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidité. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les PCGR du Canada. Se référer à la section TÉLÉVISION pour le tableau de conciliation

des charges d'exploitation normalisées. Signalons que la définition des charges d'exploitation normalisées adoptée par la Compagnie peut différer de celle d'autres entreprises.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

L'analyse et les commentaires de la direction présentés ci-dessous relativement aux résultats et à la situation financière de la Compagnie doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés de la Compagnie. Ces états financiers ont été préparés conformément aux PCGR canadiens et tous les montants indiqués dans ce rapport de gestion font référence à des dollars canadiens.

Produits d'exploitation (en milliers de dollars)

	Pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre		Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2009	2008	2009	2008
Télévision	107 147	\$ 102 118	\$ 357 044	\$ 342 853
Édition	18 121	19 508	73 974	78 606
Distribution	4 433	6 891	12 424	19 236
Éléments intersectoriels	(1 247)	(1 557)	(4 473)	(3 972)
	128 454	\$ 126 960	\$ 438 969	\$ 436 723

Les produits d'exploitation consolidés de Groupe TVA ont atteint 438 969 000 \$ en 2009 comparativement à 436 723 000 \$ enregistrés au cours de l'exercice précédent, soit une croissance de 2 246 000 \$ ou 0,5 %. Le secteur de la télévision a connu une croissance de ses produits d'exploitation de 14 191 000 \$ ou 4,1 % alors que les secteurs de l'édition et de la distribution ont, quant à eux, connu des diminutions de leurs produits d'exploitation. La croissance des produits d'exploitation du secteur de la télévision provient de toutes ses activités, à l'exception de la station SUN TV qui a connu une diminution de 9,3 % de ses revenus publicitaires et de TVA Boutiques qui affiche une diminution de 6,4 % de ses produits d'exploitation. Le Réseau TVA a vu ses produits d'exploitation croître de 2,0 % au cours de l'année 2009 provenant principalement de la hausse de ses revenus publicitaires de 0,9 % ainsi que des revenus provenant du nouveau Fonds pour l'amélioration de la programmation locale mis en place par le CRTC depuis le 1^{er} septembre 2009. Les produits du secteur de l'édition ont diminué de 4 632 000 \$ ou 5,9 % comparativement à l'exercice 2008 attribuable principalement à la baisse des revenus publicitaires de 10,2 %. Quant au secteur de la distribution, la baisse des produits d'exploitation provient essentiellement de la vidéo et de la télévision et s'explique par un volume moindre de ventes DVD et par la situation financière de certains télédiffuseurs canadiens dans le marché de la télévision. La hausse des produits d'exploitation de 501 000 \$ provenant des éléments intersectoriels de l'exercice 2009 comparativement à l'exercice 2008, correspond à un niveau plus élevé de transactions entre les secteurs de la télévision et de l'édition principalement au niveau des échanges de services.

Comparaison du quatrième trimestre 2009 versus 2008

Au cours du quatrième trimestre 2009, les produits d'exploitation ont atteint 128 454 000 \$ comparativement à 126 960 000 \$ enregistrés au trimestre correspondant en 2008. Cette croissance de 1,2 % est attribuable à la croissance des produits dans le secteur de la télévision (4,9 %). Toutes les activités du secteur de la télévision montrent une croissance de leurs produits d'exploitation au quatrième trimestre 2009 comparativement à 2008 et ce, principalement pour les services spécialisés avec une hausse de 19,4 %. La croissance des produits d'exploitation du Réseau TVA a été de 2,4 % dont une hausse de 1,0 % de ses revenus publicitaires. Les produits d'exploitation du secteur de l'édition ont diminué de 7,1 % dont une baisse de 8,2 % des revenus

publicitaires principalement au niveau des magazines de décoration. Le secteur de la distribution a vu ses produits d'exploitation diminuer de 35,7 % avec peu de succès de ses films sortis en salle et un volume réduit en vidéo et en télévision comparativement au trimestre correspondant de 2008.

Bénéfice (perte) d'exploitation (en milliers de dollars)

	Pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre		Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2009	2008	2009	2008
Télévision	33 197	\$ 19 413	\$ 74 552	\$ 55 172
Édition	1 772	1 887	11 073	9 306
Distribution	(2 809)	1 077	(5 583)	1 182
Éléments intersectoriels	61	34	(15)	290
	32 221	\$ 22 411	\$ 80 027	\$ 65 950

Groupe TVA a enregistré un bénéfice d'exploitation de 80 027 000 \$ au cours de l'exercice 2009 comparativement à un bénéfice d'exploitation de 65 950 000 \$ enregistré au cours de l'exercice précédent soit une croissance de 14 077 000 \$ ou 21,3 %.

Dans le secteur de la télévision, le bénéfice d'exploitation de l'exercice 2009 a augmenté de 19 380 000 \$ ou 35,1 % comparé à l'exercice précédent. Toutes les activités de ce secteur ont connu une croissance de leur bénéfice d'exploitation, à l'exception de la station généraliste de Toronto SUN TV, et des activités reliées à la division TVA Boutiques. Au cours du quatrième trimestre 2009, Groupe TVA a renversé la provision de 9 012 000 \$ représentant les droits de licences de la partie II du CRTC pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2009 qui ne sont plus exigibles conformément à l'entente intervenue avec le gouvernement fédéral le 7 octobre 2009 alors qu'au cours de l'exercice 2008, le bénéfice d'exploitation de ce secteur incluait un ajustement défavorable aux charges d'exploitation de 4 139 000 \$ relativement à ces mêmes droits pour la période allant du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2007. Sur une base comparative, le bénéfice d'exploitation normalisé du secteur est en hausse de 10,5 % provenant de la croissance du Réseau TVA, des services spécialisés, de nos activités de commercialisation de nos sites Internet et de la production commerciale. La perte d'exploitation de SUN TV a augmenté de 26,0 % en 2009 mais tient compte également d'ajustements favorables relativement aux charges de droits de licences de la partie II du CRTC. Sur une base comparative, la perte d'exploitation normalisée de SUN TV a augmenté de 2 509 000 \$ ou 39,7 %.

Dans le secteur de l'édition, malgré la baisse des produits d'exploitation, notre gestion rigoureuse des charges d'exploitation a largement contribué à accroître notre bénéfice d'exploitation de 19,0 % pour se chiffrer à 11 073 000 \$ comparativement à 9 306 000 \$ au cours de l'exercice précédent. Les marges bénéficiaires ont également continué de croître et sont passées de 11,8 % en 2008 à 15,0 % en 2009.

Le secteur de la distribution a réalisé une perte d'exploitation de 5 583 000 \$ comparativement à un bénéfice d'exploitation de 1 182 000 \$ en 2008 soit un écart défavorable de 6 765 000 \$. Cette diminution s'explique essentiellement par le niveau plus faible des produits d'exploitation, une charge exceptionnelle de mauvaises créances au cours de l'exercice et une dépréciation de droits en inventaire sur certains films américains.

Comparaison du quatrième trimestre 2009 versus 2008

Au cours du quatrième trimestre 2009, Groupe TVA a enregistré un bénéfice d'exploitation de 32 221 000 \$ contre un bénéfice d'exploitation de 22 411 000 \$ pour le même trimestre de 2008, soit une hausse de 43,8 %. Dans le secteur de la télévision, le bénéfice d'exploitation normalisé a connu une hausse de 4 772 000 \$ ou 24,6 % expliquée essentiellement par une croissance du bénéfice d'exploitation normalisé du Réseau TVA de 22,6 %, des services spécialisés de 26,2 % et des activités reliées à l'Internet.

Dans le secteur de l'édition, le bénéfice d'exploitation s'est établi à 1 772 000 \$, soit une légère baisse de 115 000 \$ par rapport au trimestre correspondant de 2008. Les revenus publicitaires ont connu une baisse de 8,2 % comparativement au trimestre correspondant de 2008. Le contrôle de l'ensemble des coûts d'exploitation a compensé partiellement cette baisse des revenus permettant au secteur d'afficher une marge bénéficiaire de 9,8 % au cours du quatrième trimestre 2009, comparativement à 9,7 % pour le trimestre correspondant de 2008 et ce, tout en continuant de protéger ses parts de marché.

Dans le secteur de la distribution, les résultats d'exploitation ont été plus décevants au cours du trimestre passant d'un bénéfice d'exploitation de 1 077 000 \$ en 2008 à une perte d'exploitation de 2 809 000 \$ en 2009. Cette diminution importante s'explique essentiellement par des volumes de ventes plus faibles en 2009 dans les marchés de la vidéo et de la télévision, une dépréciation de droits en inventaire pour certains films américains ainsi que des recettes aux guichets pour les films « Pour toujours les Canadiens » et « Mon Amour » en deçà des recettes réalisées sur les sorties de films pour le trimestre correspondant de 2008.

TÉLÉVISION

Les produits d'exploitation du secteur de la télévision ont progressé de 14 191 000 \$ ou 4,1 % pour l'exercice 2009 par rapport à 2008 pour atteindre 357 044 000 \$ contre 342 853 000 \$ enregistrés au cours de l'exercice précédent. Cette croissance provient essentiellement des éléments suivants :

- hausse des produits d'exploitation totaux du Réseau TVA de 2,0 % dont:
 - une croissance de 0,9 % de ses revenus publicitaires;
 - une augmentation de 12,8 % des autres revenus provenant de la contribution du nouveau Fonds d'amélioration à la programmation locale mis en place par le CRTC le 1^{er} septembre 2009 et de nos ententes de programmation et de représentations commerciales avec nos stations affiliées.

- hausse de 14,0 % des revenus publicitaires provenant des services spécialisés :
 - la chaîne « LCN » a connu une croissance de 14,0 %;
 - la franchise « Argent » avec l'ajout des sites « Argent/Money » depuis juillet 2009 a quintuplé ses revenus publicitaires durant le dernier exercice alors que;
 - la chaîne anglophone « Mystery » a connu une baisse de 11,3 % de ses revenus publicitaires.

- croissance de 19,4 % des revenus d'abonnement des services spécialisés :
 - toutes les chaînes spécialisées du Groupe TVA ont de nouveau connu une augmentation de leurs revenus d'abonnement comparativement à l'exercice 2008;
 - la chaîne numérique « Les idées de ma maison » représente près de 29 % de cette croissance; et
 - les chaînes numériques « Mystère », « Argent » et « Prise 2 » ont connu une croissance combinée de leurs revenus d'abonnement de 33,3 %.

- croissance de 11,3 % des revenus provenant des activités de production commerciale; et

- inclusion des revenus provenant de l'exploitation du service de télévision à la carte « Canal Indigo » pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 30 novembre 2009 (11 mois en 2009 vs 4 mois en 2008). Ce service a été vendu à une société sous contrôle commun de notre société mère le 1^{er} décembre 2009.

Notre station généraliste de Toronto, SUN TV, a vu ses revenus publicitaires baisser de 9,3 % comparativement à l'année 2008, conséquence directe du ralentissement économique qui a affecté de façon plus importante le marché publicitaire de la télévision généraliste anglophone en Ontario.

Pour l'année financière de la Compagnie, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, le Réseau TVA a réussi à protéger et même à augmenter légèrement de 2 % ses parts de marché alors que le réseau V (anciennement TQS) a connu un recul de 8 % et que la Société Radio-Canada (SRC) a connu elle aussi un recul de ses parts de 8 % comparativement à la période correspondante en 2008. Les services spécialisés continuent quant à eux d'augmenter leurs parts de marché au détriment de celles des diffuseurs généralistes et représentent maintenant 45,8 % des parts de marché francophone en 2009 alors que la part des stations généralistes francophones a baissé de 3 %.

Année 2009 vs année 2008				
Parts de marché (%)				
	2009	2008	Var.%	Écart
<u>Chaînes généralistes :</u>				
TVA	27,1	26,7	2%	0,4
V	6,7	7,3	-8%	-0,6
SRC	13,0	14,1	-8%	-1,1
TOTAL	46,8	48,1	-3%	-1,3
Spécialisées francophones	45,8	45,3	1%	0,5

Source : Sondages BBM. Québec franco, 1 janvier au 31 décembre, l-d, 6a-6a, t2+.

La chaîne d'information LCN a obtenu une moyenne de 3,5 parts en 2009 comparativement à 2,7 parts pour sa principale concurrente, la chaîne RDI. Pendant cette même période, le Réseau TVA a diffusé 23 des 30 émissions (20 en 2008) les plus regardées au Québec dont 15 avec des auditoires supérieurs à 1,5 million de téléspectateurs (12 en 2008) et 4 émissions ont dépassé la barre des 2,4 millions de téléspectateurs. Pour la période automnale 2009, soit du 7 septembre au 13 décembre 2009, le Réseau TVA a ravi les 10 premières places des émissions les plus regardées au Québec.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 282 492 000 \$ au cours de l'exercice comparativement à 287 681 000 \$ enregistrées au cours de l'exercice précédent. Cette diminution de 5 189 000 \$ ou 1,8 % des charges d'exploitation du secteur s'explique par le renversement de la provision de 9 012 000 \$ représentant les droits de licences de la partie II du CRTC impayés au 31 août 2009 compte tenu du règlement intervenu en octobre 2009 dont une somme de 7 189 000 \$ touchait les exercices précédents. L'impact des ajustements relativement aux droits de licences de la partie II du CRTC est expliqué ci-après.

Le 1^{er} octobre 2007, le CRTC a publié un document mentionnant qu'il se conformait aux exigences d'un jugement prononcé le 14 décembre 2006 sur l'exigibilité des droits de licences de la partie II, et qu'il ne percevrait pas ces droits exigibles le 30 novembre de chaque année à moins qu'une Cour d'instance supérieure ne renverse le jugement de la Cour fédérale. À la suite de ces faits, la Compagnie avait renversé au troisième trimestre 2007 son passif de 3 238 000 \$ relativement aux droits de licences de la partie II pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 30 septembre 2007 et avait cessé de comptabiliser tout passif supplémentaire relativement à ces droits. Le 29 avril 2008, la Cour d'appel fédérale a rendu son jugement et, étant d'avis que les droits de licences de la partie II ne sont pas une taxe mais bien une charge réglementaire valide, a renversé le jugement de la Cour fédérale du 14 décembre 2006. En désaccord avec ce jugement, les demanderesse ont déposé une demande d'autorisation de pourvoi à la Cour suprême du Canada, qui a été acceptée le 18 décembre 2008. Toutefois, compte tenu du jugement de la Cour d'appel fédérale qui confirme le droit au CRTC de réclamer les droits de licences de la partie II auxquels la Compagnie est assujettie, la Compagnie avait comptabilisé au cours de l'exercice 2008 un passif total de 7 189 000 \$ relativement aux droits de licences de la partie II pour la période allant du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2008. Le 7 octobre 2009, les parties à cette instance, y compris la Compagnie, ont signé un règlement hors cour de ce litige en vertu duquel, entre autres, les sociétés demanderesse se sont désistées de leur contestation et de leurs réclamations monétaires, et le gouvernement a renoncé à réclamer les droits de licences de la partie II impayés pour la période entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 août 2009. En conséquence de ce règlement, la Compagnie a renversé au cours du quatrième trimestre de 2009 la provision de 9 012 000 \$ représentant les droits de licences de la partie II impayés pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2009. Aussi, en vertu du règlement hors cour, le gouvernement s'est engagé à recommander au CRTC de modifier sa réglementation pour réduire et plafonner le montant des droits de licences de la partie II pour la période subséquente au 31 août 2009.

Compte tenu des ajustements décrits ci-dessus relativement à ce litige et de l'impact sur les résultats de la Compagnie au cours des derniers trimestres, un tableau des résultats d'exploitation normalisés pour ce secteur d'exploitation est présenté ci-dessous. Ce tableau présente le bénéfice d'exploitation et les charges d'exploitation tels qu'ils auraient été en excluant les ajustements aux droits de licences de la partie II du CRTC pour les périodes concernées. Cette mesure est utilisée par la direction afin d'obtenir des données comparables pour l'évaluation de la performance du secteur et de la Compagnie.

Secteur télévision	Pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre		Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2009	2008	2009	2008
Produits d'exploitation	107 147	\$ 102 118	357 044	\$ 342 853
Charges d'exploitation	73 950	82 705	282 492	287 681
Ajustement (partie II)	9 012	-	9 012	(4 139)
Charges d'exploitation normalisées	82 962	82 705	291 504	283 542
Bénéfice d'exploitation normalisé	24 185	\$ 19 413	65 540	\$ 59 311

Les charges d'exploitation normalisées se sont élevées à 291 504 000 \$ au cours de l'exercice 2009 comparativement à 283 542 000 \$ enregistrées au cours de l'exercice précédent. Cette hausse des charges d'exploitation du secteur de 7 962 000 \$ (2,8 %) s'explique essentiellement par :

- la croissance de 19,0 % des charges d'exploitation normalisées des services spécialisés, conséquence des investissements en programmation effectués pour l'ensemble de nos

chaînes francophones notamment « Les idées de ma maison » et « LCN » ainsi que des coûts d'opérations des sites « Argent/Money » pour six mois. De plus, des investissements importants en programmation canadienne ont été effectués dans les chaînes spécialisées anglophones « Mystery » et « mentv »;

- la croissance des charges d'exploitation variables reliée au volume d'activités de la production commerciale et l'inclusion des charges d'exploitation du service de télévision à la carte « Canal Indigo » du 1^{er} septembre 2008 au 30 novembre 2009; et
- la croissance des charges d'exploitation normalisées de SUN TV de 6,4 % principalement en programmation.

Le bénéfice d'exploitation du secteur de la télévision a atteint 74 552 000 \$ au cours de l'exercice comparativement à un bénéfice d'exploitation de 55 172 000 \$ enregistré au cours de l'exercice précédent soit une hausse de 35,1 %. Sur une base comparative, le bénéfice d'exploitation normalisé pour l'exercice est en hausse de 6 229 000 \$. Cette hausse de 10,5 % s'explique par les éléments suivants :

- la croissance du bénéfice d'exploitation normalisé du Réseau TVA de 12,7 % compte tenu de la hausse de ses produits d'exploitation et du maintien de ses charges d'exploitation normalisées;
- la croissance du bénéfice d'exploitation normalisé des services spécialisés de 13,9 %;
- la croissance des bénéfices d'exploitation provenant de la commercialisation accrue de nos activités sur Internet et de la production commerciale;

réduits par :

- l'augmentation de la perte d'exploitation normalisée de SUN TV de 39,7 % passant de 6 313 000 \$ en 2008 à 8 822 000 \$ en 2009;
- la baisse du bénéfice d'exploitation reliée aux activités de TVA Boutiques .

Malgré le contexte économique difficile et la situation financière précaire de certains diffuseurs généralistes au pays, le Réseau TVA a réussi à maintenir et à protéger ses parts de marché et à augmenter légèrement ses revenus publicitaires. Pour l'année 2009, Groupe TVA s'accapare maintenant 32 parts de marché de la télévision francophone soit une part de plus qu'en 2008. Au cours des dernières années, Groupe TVA est passée d'un simple télédiffuseur à un créateur, producteur et diffuseur de contenu sur toutes les plates-formes de diffusion. D'ailleurs, au cours de l'exercice 2009, Groupe TVA a créé via sa division TVA Création le concept d'émission « La Collection » qui a été produit par TVA Productions et diffusée sur le Réseau TVA avec des déclinaisons sur les autres plates-formes. Cet exemple correspond exactement à la nouvelle mission de Groupe TVA soit d'être un gestionnaire de marques et de contenus multi plates-formes.

Comparaison du quatrième trimestre 2009 versus 2008

Au cours du quatrième trimestre, les produits d'exploitation du secteur de la télévision ont progressé de 5 029 000 \$ ou 4,9 % en 2009 par rapport à 2008 et sont passés de 102 118 000 \$ en 2008 à 107 147 000 \$ en 2009. La performance de toutes les activités de ce secteur explique cette croissance mais de façon plus significative, elle est expliquée par :

- la croissance des produits d'exploitation du Réseau TVA de 2,4 % dont 1,0 % de ses revenus publicitaires;

- la croissance de 21,8 % des revenus publicitaires provenant des services spécialisés;
- la croissance de 17,7 % des revenus d'abonnement des services spécialisés notamment :
 - « Les idées de ma maison » avec une croissance de 58,4 %;
 - « Mystère » avec une croissance de 44,0 %;
 - « Prise 2 » avec une croissance de 35,6 %; et
 - « Argent » avec une croissance de 18,1 %.
- la croissance de 21,5 % des activités de production commerciale et le niveau accru de commercialisation de nos activités Internet.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 73 950 000 \$ au cours du quatrième trimestre comparativement à 82 705 000 \$ enregistrées au cours du trimestre correspondant en 2008. Si on exclut les ajustements relativement aux droits de licences de la partie II du CRTC, la hausse des charges d'exploitation s'élève à 257 000 \$ ou 0,3 % au cours du quatrième trimestre de 2009 comparativement au trimestre correspondant de 2008. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- la hausse de 16,1 % des charges d'exploitation normalisées des services spécialisés attribuable principalement à des investissements en programmation dans plusieurs de nos chaînes;
- la hausse de 16,8 % des charges d'exploitation normalisées de SUN TV principalement en programmation.

Le bénéfice d'exploitation généré par le secteur de la télévision au quatrième trimestre 2009 s'élève à 33 197 000 \$ contre un bénéfice d'exploitation de 19 413 000 \$ au quatrième trimestre 2008. Sur une base comparative, le bénéfice d'exploitation normalisé pour le trimestre est en hausse de 4 772 000 \$ ou 24,6 %. Cette croissance provient du Réseau TVA, des services spécialisés et de nos activités sur Internet mais est réduite par l'augmentation de la perte d'exploitation normalisée de SUN TV qui est passée de 1 418 000 \$ au quatrième trimestre 2008 à 1 771 000 \$ au présent trimestre de 2009.

ÉDITION

Les produits d'exploitation du secteur de l'édition ont atteint 73 974 000 \$ au cours de l'exercice comparativement à 78 606 000 \$ enregistrés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 soit une baisse de 4 632 000 \$ ou 5,9 %. Cette variation provient essentiellement des éléments suivants:

- la baisse de 10,2 % des revenus publicitaires. Cette baisse des revenus publicitaires s'est particulièrement manifestée dans les magazines de décoration et dans les magazines artistiques;
- la baisse de 12,8 % des revenus d'abonnement dont le magazine « TV Hebdo » avec un recul de 10,5 % et la fermeture du magazine « Filles Clin d'œil »; et
- la diminution de 2,8 % des revenus en kiosque.

La concurrence dans ce secteur demeure toujours importante et les nouveaux médias, tel que l'Internet, influencent les tendances actuelles et futures qui affectent l'exploitation de magazines. Néanmoins, Groupe TVA demeure le plus grand éditeur de langue française au Québec. Nos hebdomadaires rejoignent près de 2,9 millions de lecteurs par semaine selon les données compilées par le PMB (Print Measurement Bureau). Le magazine « 7 Jours », consacré à l'actualité artistique et culturelle, compte à lui seul 900 000 lecteurs. Groupe TVA est le numéro un des ventes en kiosque détenant plus de 72 % des parts de marché des magazines francophones au Québec et 49 % des unités vendues des magazines francophones au Québec (source : Audit Bureau of Circulation au 31 décembre 2009).

Les charges d'exploitation du secteur se sont élevées à 62 901 000 \$ au cours de l'exercice comparativement à des charges d'exploitation de 69 300 000 \$ enregistrées au cours de l'exercice précédent soit une baisse de 6 399 000 \$ ou 9,2 %. Cette baisse des charges d'exploitation est principalement attribuable à la diminution des frais d'impression et de pelliculage suite à la diminution du nombre de pages de certains magazines, à des modifications à certains formats ainsi que par de meilleurs tarifs d'impression et ce malgré l'addition de nouveaux magazines au courant de l'exercice. La Compagnie a également diminué ses primes offertes dans ses magazines, réduit ses coûts de main-d'œuvre par une meilleure efficacité en plus de réduire certaines campagnes publicitaires et promotionnelles. Cette baisse des charges d'exploitation demeure le résultat de la continuité d'une gestion rigoureuse de l'exploitation de ses publications dans le contexte difficile que cette industrie subit présentement.

Le bénéfice d'exploitation est donc de 11 073 000 \$ pour l'exercice comparativement à 9 306 000 \$ enregistré au cours de l'exercice précédent soit une hausse de 19,0 %. La réduction des charges d'exploitation supérieure à la baisse des produits d'exploitation a permis au secteur d'atteindre cette croissance de son bénéfice d'exploitation. D'ailleurs, la majorité de cette croissance du bénéfice d'exploitation provient essentiellement de la catégorie des magazines artistiques qui a le plus bénéficié des réductions de dépenses et qui a été moins affectée par les baisses de revenus publicitaires. Malgré ces réductions de charges d'exploitation, la Compagnie entend poursuivre ses efforts et poser tous les gestes et actions nécessaires pour protéger sa position de chef de file dans son marché en plus de capitaliser sur la force de ses marques pour développer de nouvelles sources de revenus.

Comparaison du quatrième trimestre 2009 versus 2008

Au quatrième trimestre 2009, les produits d'exploitation du secteur de l'édition ont atteint 18 121 000 \$, contre 19 508 000 \$ pour le même trimestre de 2008, soit une baisse de 7,1 %. Les revenus publicitaires de ce trimestre ont diminué de 8,2 % comparativement au trimestre correspondant de 2008 alors que les revenus en kiosque ont pour leur part diminué de 3,9 % provenant en grande partie du magazine « Dernière Heure » qui est maintenant publié aux deux semaines plutôt que sur une base hebdomadaire. Les revenus d'abonnement ont reculé de 6,0 % attribuable principalement à la décroissance des ventes de la version imprimée du magazine « TV Hebdo » et à la fermeture du magazine « Filles Clin d'œil ». Les produits provenant de l'édition sur mesure ont diminué de 35,3 % au cours du quatrième trimestre 2009 comparativement au trimestre correspondant de 2008 compte tenu de la non-publication en 2009 de certains magazines.

Au cours du quatrième trimestre, les charges d'exploitation du secteur se sont élevées à 16 349 000 \$, contre 17 621 000 \$ pour le même trimestre de 2008 soit une réduction de 7,2 %. Cette baisse des charges d'exploitation s'explique par une baisse des coûts d'impression, des réductions de valeurs ajoutées dans certains magazines, des économies au niveau de la main d'œuvre en rédaction et en infographie ainsi que des frais de vente inférieurs en raison des revenus publicitaires à la baisse. Des campagnes de sollicitation aux abonnements ont été effectuées au cours du quatrième trimestre de 2009 et sont venues réduire les économies réalisées ci-dessus.

Le bénéfice d'exploitation du secteur pour le quatrième trimestre de 2009 a diminué de 115 000 \$ ou 6,1 % s'élevant à 1 772 000 \$, comparativement à 1 887 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2008. La diminution des produits d'exploitation, bien que compensée de façon importante par la réduction des charges d'exploitation explique en grande partie le recul du bénéfice d'exploitation au cours du trimestre. Cependant, la Compagnie a conservé sa marge bénéficiaire à 9,8 % soit légèrement supérieure à la marge de 9,7 % réalisée au trimestre correspondant de 2008.

DISTRIBUTION

Les produits d'exploitation du secteur de la distribution ont atteint 12 424 000 \$ pour l'exercice comparativement à 19 236 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Cette baisse de 35,4 % s'explique essentiellement par :

- une baisse de 27,2 % des revenus provenant des sorties de films en cinéma :
 - En 2009, seul le film « Dédé à travers les brumes » a généré un volume de recettes en salles de niveau équivalent aux films « Dans une galaxie près de chez vous 2 », « Borderline » et « Relidicule » en 2008;
 - De plus, plusieurs films dont « Pour toujours les Canadiens » et « Mon Amour » n'ont pas connu le niveau escompté de recettes en salle en 2009.
- une baisse de 26,7 % des produits en vidéo expliquée principalement par le report ou l'annulation de mise en marché et par un niveau global plus faible de ventes DVD au Québec en 2009;
- une baisse de 52,3 % des ventes de droits télévisuels directement attribuable à la situation financière de certains diffuseurs au pays; et
- un volume très faible de ventes réalisées en 2009 sur le marché international.

Certaines ventes de droits ont été effectuées à des entités membres du secteur télévision. Le bénéfice d'exploitation, apparaissant à la rubrique « Éléments intersectoriels » à la note sur l'information sectorielle, représente la portion matérialisée (non matérialisée) du profit reconnu sur les ventes de l'exercice et des exercices antérieurs dans le secteur de la distribution.

La perte d'exploitation réalisée au cours de l'exercice s'élève donc à 5 583 000 \$ comparativement à un bénéfice d'exploitation de 1 182 000 \$ enregistré au cours de l'exercice précédent. Cette baisse importante s'explique principalement par :

- une marge bénéficiaire déficiente compte tenu du faible niveau des produits d'exploitation notamment en cinéma;
- un volume de ventes moindre en vidéo et en télévision;
- l'augmentation des charges de mauvaises créances de 1 159 000 \$ dont la majeure partie provient des créances d'un client qui s'est prévalu de la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et;
- d'une dépréciation de droits en inventaire sur certains films américains.

Comparaison du quatrième trimestre 2009 versus 2008

Les produits d'exploitation du secteur de la distribution se sont élevés à 4 433 000 \$ au cours du quatrième trimestre de 2009, comparativement à 6 891 000 \$ pour la même période de 2008. Cette baisse de 35,7 % s'explique principalement par :

- une baisse de 46,7 % des produits provenant des recettes en salle de cinéma principalement reliée aux faibles recettes générées par nos sorties en salle durant le dernier trimestre comparativement aux sorties du trimestre correspondant de 2008;
- une baisse de 23,2 % des produits provenant de l'exploitation en vidéo avec moins de mises en marché qu'au trimestre correspondant de 2008; et
- un recul de 66,9 % des ventes de droits dans le marché de la télévision.

Au cours du quatrième trimestre, la Compagnie a également procédé à une dépréciation de droits d'un montant de 994 000 \$ sur certains films. Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, ce secteur a réalisé une perte d'exploitation de 2 809 000 \$, contre un bénéfice d'exploitation de 1 077 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2008.

AMORTISSEMENT

L'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels s'est élevé à 14 274 000 \$ pour l'exercice 2009 comparativement à 13 468 000 \$ enregistré au cours de l'exercice précédent.

Pour le quatrième trimestre 2009, l'amortissement des immobilisations corporelles et en actifs incorporels a totalisé 3 911 000 \$, contre une charge de 3 580 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2008.

Ces hausses sont attribuables à la croissance des dépenses en immobilisations corporelles et des actifs incorporels effectuées au cours des dernières années notamment dans le cadre du plan d'investissement que la Compagnie a mis en place pour effectuer la transition au mode de diffusion et de production en haute définition (HD) pour son secteur de la télévision.

CHARGES FINANCIÈRES (REVENUS FINANCIERS)

Les charges financières ont totalisé 2 960 000 \$ au cours de l'exercice comparativement à des charges de 1 760 000 \$ enregistrées au cours de l'exercice précédent.

La hausse de 1 200 000 \$ des charges financières pour l'exercice 2009 comparativement à l'exercice 2008 s'explique essentiellement par :

- une perte sur change de 342 000 \$ en 2009 comparativement à un gain sur change de 477 000 \$ en 2008;
- une diminution importante des revenus d'intérêts en 2009 de l'ordre de 1 147 000 \$ principalement expliquée par des revenus d'intérêts reliés à un remboursement d'impôts suite à un jugement favorable dans un dossier fiscal et à l'encaissement de crédits d'impôts à la production en 2008;

partiellement compensée par :

- des intérêts sur la dette à long terme de la Compagnie favorables pour 832 000 \$.

Pour le quatrième trimestre 2009, la Compagnie a enregistré des charges financières de 1 017 000 \$ contre des revenus financiers de 253 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2008.

Au cours de ce même trimestre, la Compagnie a enregistré des revenus d'intérêts de 177 000 \$ (675 000 \$ au trimestre correspondant de 2008) provenant essentiellement des revenus d'intérêts reliés aux remboursements d'impôts suite à des gains de causes fiscales. De plus, la Compagnie a enregistré une perte sur change de 235 000 \$ provenant essentiellement des opérations du secteur distribution. La charge totale reliée à la dette à long terme a diminué comparé à celle du trimestre correspondant de 2008 et s'explique principalement par des taux d'intérêts moyens plus bas en 2009 ainsi qu'un niveau de dette moyenne plus faible qu'au trimestre correspondant de 2008. Également, suite au refinancement de sa dette à long terme conclu le 11 décembre 2009, la Compagnie a racheté son contrat de swap de taux d'intérêt qui venait à échéance le 1^{er} mars 2010 pour une somme de 161 000 \$ laquelle a été enregistrée dans les charges d'intérêts reliées à la dette à long terme.

FRAIS DE RATIONALISATION DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice, suite à de nouvelles informations disponibles, la Compagnie a procédé à une réévaluation à la baisse de sa provision pour frais de rationalisation reliée aux activités d'une ancienne filiale pour un montant de 794 000 \$.

Au cours de l'exercice précédent, la Compagnie avait enregistré une provision pour frais de rationalisation de 184 000 \$ relativement à une indemnité de départ par suite de l'abolition d'un poste dans le secteur de la télévision.

IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Au cours de l'exercice, la Compagnie a enregistré une charge d'impôts de 17 098 000 \$ ou un taux effectif de 26,9 % comparativement à une charge d'impôts de 8 317 000 \$ ou un taux effectif de 16,5 % enregistrée au cours de l'exercice précédent. Également, à la lumière de l'évolution des dossiers de vérification fiscale, de la jurisprudence et de la législation fiscale, la Compagnie a réduit ses passifs d'impôts futurs de 2 894 000 \$ (6 794 000 \$ au cours de l'exercice 2008). Au cours de l'exercice 2008, la Compagnie avait réalisé un gain de 657 000 \$ suite à un jugement favorable rendu dans un dossier fiscal. En excluant ces économies fiscales enregistrées en 2009 et en 2008, les taux d'impôts auraient été respectivement de 31,4 % et 31,2 %.

Au cours du quatrième trimestre, la Compagnie a enregistré une charge d'impôts de 7 013 000 \$ ou un taux effectif de 25,7 % comparativement à une charge d'impôts de 5 469 000 \$ ou un taux effectif de 28,7 % enregistrée au cours du trimestre correspondant de 2008. Également, à la lumière de l'évolution des dossiers de vérification fiscale, de la jurisprudence et de la législation fiscale, la Compagnie a réduit ses passifs d'impôts futurs de 1 296 000 \$ (aucun au cours du trimestre correspondant de 2008). Au cours du quatrième trimestre 2008, la Compagnie avait réalisé un gain de 657 000 \$ suite à un jugement favorable rendu dans un dossier fiscal. En excluant ces économies fiscales enregistrées au cours des quatrièmes trimestres 2009 et 2008, les taux d'impôts auraient été respectivement de 30,4 % et de 32,1 %.

PART DE L'ACTIONNAIRE SANS CONTRÔLE

La part de l'actionnaire sans contrôle s'élève à 1 906 000 \$ pour l'exercice 2009 comparativement à 1 802 000 \$ pour l'exercice précédent. Pour le quatrième trimestre, la part de l'actionnaire sans contrôle s'élève à 254 000 \$ comparativement à 433 000 \$ pour le trimestre

correspondant en 2008. La part de l'actionnaire sans contrôle représente la quote-part de Corporation Sun Media dans la perte nette de SUN TV. L'écart favorable pour l'exercice 2009 comparé à l'exercice précédent est attribuable à la perte nette réalisée en 2009 plus élevée que celle réalisée en 2008. Quand à l'écart défavorable dans le trimestre, celui-ci est dû au fait que le montant de la part de l'actionnaire sans contrôle a été limité au solde de part de l'actionnaire sans contrôle comptabilisé au bilan de la Compagnie. Le solde de la part de l'actionnaire sans contrôle au passif à long terme de la Compagnie présente maintenant un solde nul (1 906 000 \$ au 31 décembre 2008).

Compte tenu que la part de l'actionnaire sans contrôle est devenue nulle au cours du quatrième trimestre de 2009, la Compagnie enregistre maintenant 100 % des résultats de SUN TV dans ses résultats consolidés.

PART DU BÉNÉFICE DANS LES SOCIÉTÉS SATELLITES

La part du bénéfice dans les sociétés satellites s'élève à 728 000 \$ pour l'exercice comparativement à 889 000 \$ pour l'exercice précédent. Pour le quatrième trimestre, la part du bénéfice dans les sociétés satellites s'élève à 531 000 \$ comparativement à 496 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2008. Ces variations s'expliquent par les résultats financiers favorables ou défavorables d'une société du domaine de la télévision comparativement aux mêmes périodes l'an passé.

BÉNÉFICE NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, Groupe TVA a enregistré un bénéfice net de 49 123 000 \$, soit un bénéfice de 2,05 \$ par action diluée comparativement à un bénéfice net de 44 912 000 \$ ou un bénéfice de 1,78 \$ par action diluée enregistré au cours de l'exercice précédent.

Le calcul des montants par action a été fait sur une moyenne pondérée d'actions diluée en circulation de 23 916 945 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et sur une moyenne pondérée d'actions diluée en circulation de 25 293 708 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Cette hausse du bénéfice net est attribuable principalement à l'amélioration importante du bénéfice d'exploitation de 14 077 000 \$ diminuée par la hausse de la charge d'impôts sur le bénéfice de 8 781 000 \$. Cette hausse des impôts sur le bénéfice est due à la hausse du bénéfice avant impôts ainsi que par des économies d'impôts moindres en 2009 comparativement à l'exercice 2008.

Comparaison du quatrième trimestre 2009 versus 2008

Pour le quatrième trimestre 2009, Groupe TVA a enregistré un bénéfice net de 21 065 000 \$, soit un bénéfice de 0,89 \$ par action diluée comparativement à un bénéfice net de 14 544 000 \$ ou un bénéfice de 0,61 \$ par action diluée enregistré au cours du trimestre correspondant en 2008. Cette hausse du bénéfice net est attribuable à la hausse du bénéfice d'exploitation de 9 810 000 \$ diminuée des impôts y afférents.

Le calcul des montants par action a été fait sur une moyenne pondérée d'actions diluée en circulation de 23 770 906 pour le quatrième trimestre 2009 et sur une moyenne pondérée d'actions diluée en circulation de 24 024 206 pour le trimestre correspondant de 2008.

Données financières trimestrielles

(en milliers de dollars sauf les données par action)

Pour les périodes de trois mois terminées les

	2009			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Exploitation				
Produits d'exploitation	128 454 \$	89 185 \$	111 531 \$	109 799 \$
Bénéfice d'exploitation	32 221 \$	10 341 \$	25 125 \$	12 340 \$
Bénéfice net	21 065 \$	6 390 \$	15 173 \$	6 495 \$
Données par action de base				
Bénéfice net	0,89 \$	0,27 \$	0,63 \$	0,27 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	23 771	23 894	23 979	24 024
Données par action diluées				
Bénéfice net	0,89 \$	0,27 \$	0,63 \$	0,27 \$
Nombre moyen pondéré d'actions dilués en circulation (en milliers)	23 771	23 894	23 979	24 024
2008				
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Exploitation				
Produits d'exploitation	126 960 \$	92 249 \$	111 054 \$	106 460 \$
Bénéfice d'exploitation	22 411 \$	10 849 \$	21 698 \$	10 992 \$
Bénéfice net	14 544 \$	11 954 \$	12 913 \$	5 501 \$
Données par action de base				
Bénéfice net	0,61 \$	0,50 \$	0,49 \$	0,20 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	24 024	24 024	26 102	27 025
Données par action diluées				
Bénéfice net	0,61 \$	0,50 \$	0,49 \$	0,20 \$
Nombre moyen pondéré d'actions dilués en circulation (en milliers)	24 024	24 024	26 147	27 026

La majeure partie des produits d'exploitation de la Compagnie sont des revenus publicitaires. Ces revenus publicitaires suivent habituellement des cycles saisonniers qui sont en relation avec la nature cyclique et économique de l'industrie et des marchés dans lesquels les annonceurs font affaires. Les deuxième et quatrième trimestres de la Compagnie sont les trimestres les plus favorables à ces revenus publicitaires principalement en télévision.

Dans le secteur de la télévision, les charges d'exploitation varient principalement en fonction des coûts de programmation. Dans les secteurs de l'édition et de la distribution, les charges d'exploitation varient respectivement en fonction des sorties de magazines en kiosque et des sorties de films sur le marché.

L'utilisation grandissante de l'Internet, la fragmentation de l'écoute télévisuelle et la numérisation des contenus ont ouvert, au cours des dernières années, de nouvelles fenêtres de diffusion des contenus et ont changé les habitudes de consommation du public. Cette réalité entraîne une fragmentation du marché publicitaire au détriment de la télévision généraliste et des médias traditionnels. Pour contrer cet effet, Groupe TVA mise sur sa capacité de créer, de développer et de produire des contenus de qualité dans tous les domaines et pour une diffusion sur toutes les plateformes possibles en plus d'investir de façon importante dans le déploiement de services spécialisés lui permettant ainsi de continuer d'atteindre le plus large public possible et de toujours répondre aux besoins des annonceurs.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Les flux de trésorerie de la Compagnie provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers \$)	Exercices terminés les 31 décembre	
	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	29 110	\$ 45 593 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(22 971)	(21 881)
Rachat d'actions, classe B	(2 581)	(51 415)
Dividendes versés	(4 786)	(5 105)
Autres	2 188	(456)
Remboursement de la dette nette (augmentation de la dette nette)	960	\$ (33 264) \$
Situation à la fin :		
Dette à long terme	88 580	\$ 93 705 \$
Découvert bancaire	974	147
Moins: espèces	(1 924)	(5 262)
Dette nette	87 630	\$ 88 590 \$

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation générés au cours de l'exercice ont été de 29 110 000 \$ comparativement à 45 593 000 \$ générés au cours de l'exercice précédent. Cette baisse de 16 483 000 \$ des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation est attribuée à des besoins plus élevés de fonds de roulement de 21 022 000 \$ contrebalancée par une hausse des activités liées à l'exploitation courante de 4 539 000 \$. Les besoins plus élevés de fonds de roulement sont expliqués par un niveau de débiteurs plus élevé principalement dans les comptes de certains clients tels que des agences publicitaires au 31 décembre 2009, par des écarts temporaires dans les paiements des créditeurs et charges à payer, contrebalancés par des déboursés moindres dans les impôts exigibles de la Compagnie.

Au cours du quatrième trimestre, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation générés ont été de 10 707 000 \$ comparativement à 15 914 000 \$ générés au cours du trimestre correspondant en 2008. Cette diminution de 5 207 000 \$ s'explique essentiellement par l'écart défavorable dans les débiteurs contrebalancée par un écart favorable dans les impôts exigibles.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels pour l'exercice 2009 sont supérieures de 1 090 000 \$ ou 5,0 % pour se chiffrer à 22 971 000 \$ comparativement à 21 881 000 \$ enregistrées en 2008. Comparables à l'année passée, la majeure partie de ces acquisitions sont attribuables à des investissements importants dans le secteur de la télévision et plus spécifiquement au niveau des équipements techniques, et touchent les projets liés au virage numérique et de la haute définition autant en production qu'en diffusion ainsi que l'implantation de différents logiciels d'information et de gestion pour l'exploitation de l'ensemble de ses stations généralistes et de ses services spécialisés. La Compagnie suit de près son échéancier et continue de mettre de l'avant son plan d'investissement qui vise à compléter le virage au numérique et à la haute définition lequel nécessitera des investissements de l'ordre de 56 000 000 \$ d'ici 2013.

Bien que ces investissements soient supérieurs aux sommes normalement investies annuellement en acquisitions d'immobilisations, la Compagnie n'anticipe pas d'effet négatif matériel sur ses résultats futurs relativement à ces investissements et possède les ressources financières suffisantes pour les effectuer. Tout en réalisant ces investissements, la Compagnie procède également à la révision des processus d'affaires dans un objectif d'augmentation de l'efficacité organisationnelle de l'ensemble du secteur de la télévision.

Au cours du quatrième trimestre, les acquisitions d'immobilisations corporelles et des actifs incorporels ont été comparables à celles du trimestre correspondant de 2008 pour se chiffrer à 6 066 000 \$ comparativement à 6 530 000 \$.

Au cours du premier trimestre 2008, la Compagnie avait effectué des mises de fonds de 490 000 \$ dans le service de télévision à la carte, Canal Indigo S.E.N.C., dans lequel elle détenait une participation de 20 % et ce, dans le but de couvrir les opérations courantes. De plus, le 15 février 2008, la Compagnie a conclu une entente avec les autres sociétaires afin d'acheter la totalité des parts de Canal Indigo S.E.N.C. pour un montant total de 105 000 \$. Le 18 juillet 2008, le CRTC a approuvé cette transaction et celle-ci a été finalisée et réglée avec les partenaires le 31 août 2008. Le 1^{er} décembre 2009, suite à l'acceptation du CRTC, la Compagnie a vendu à une société sous contrôle commun de sa société mère, la licence d'exploitation et les actifs du Canal Indigo pour un montant de 105 000 \$. Depuis cette date, les résultats du Canal Indigo ne sont plus enregistrés dans les livres de la Compagnie.

Le 27 juin 2009, une filiale de la Compagnie, SUN TV Company, détenue à 75 % et exploitant la station de télévision SUN TV, a procédé à une transaction de réduction de la consolidation fiscale mise en place le 12 juillet 2005 avec son actionnaire sans contrôle Corporation Sun Media, une société sous contrôle commun de la société mère, QMI. Afin de réaliser cette transaction, SUN TV Company a reçu un remboursement complet des obligations convertibles de Corporation Sun Media pour un montant de 9 750 000 \$. En contrepartie, SUN TV Company a racheté de Corporation Sun Media, la totalité des actions privilégiées rachetables au gré du détenteur avec dividendes cumulatifs et fixes de 10,85 %, pour un montant de 9 750 000 \$. Cette transaction résulte pour la Compagnie, au niveau consolidé, à la réduction d'un placement à long terme en obligations convertibles de 9 750 000 \$ et d'un montant équivalent de réduction en actions privilégiées rachetables présentées sous la rubrique « Part de l'actionnaire sans contrôle et actions privilégiées rachetables ».

Au cours de 2009, notre société mère, QMI, a procédé à la liquidation de la société Canoë inc., qui était détenue à 86,2 % par QMI et à 13,8 % par Groupe TVA, et ses actifs ont été distribués proportionnellement aux actionnaires. Toutes les transactions découlant de cette liquidation ont été comptabilisées à la valeur comptable des actifs transférés entre les sociétés apparentées et un ajustement de 7 247 000 \$ a été comptabilisé directement aux bénéfices non répartis de la Compagnie. Cet ajustement représente la différence entre la valeur comptable de 11 262 000 \$ du

placement de Groupe TVA dans Canoë et la valeur comptable nette de 4 015 000 \$ des actifs reçus à la liquidation, comprenant une somme en espèces de 2 000 000 \$, trois portails au montant de 700 000 \$ dont le site « Argent/Money » et les avantages fiscaux y afférant de 1 315 000 \$.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au cours de l'exercice 2009, les flux de trésorerie affectés au remboursement de la dette nette ont été de 960 000 \$ comparativement à une augmentation de la dette nette de 33 264 000 \$ en 2008. Cet écart favorable s'explique par le fait qu'en juin 2008, la Compagnie a dû utiliser sa dette bancaire pour lui permettre de procéder à un rachat d'actions important au montant de 51 415 000 \$.

Le 11 décembre 2009, la Compagnie a conclu le refinancement de sa dette bancaire sous la forme d'un prêt à terme de cinq ans pour un montant de 75 000 000 \$ ainsi que le renouvellement de son emprunt à terme rotatif pour un montant de 100 000 000 \$ pour une durée de trois ans. Le prêt à terme porte intérêt au taux annuel de 5,54 % avec des paiements d'intérêts les 15 juin et 15 décembre de chaque année. Quant à l'emprunt à terme rotatif, il porte intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires ou le taux de base bancaire, plus une marge variable en fonction du ratio de la dette totale sur le bénéfice d'exploitation avant intérêts, impôts, amortissement et autres éléments. Le prêt à terme vient à échéance et est remboursable en totalité le 11 décembre 2014. L'emprunt à terme rotatif vient à échéance et est remboursable en totalité le 11 décembre 2012. Le solde non utilisé et disponible de l'emprunt à terme rotatif au 31 décembre 2009 est de 84 515 000 \$ comparativement à 64 575 000 \$ au 31 décembre 2008.

Le 17 mars 2009, la Compagnie a déposé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dans le but de racheter pour annulation, entre le 19 mars 2009 et le 18 mars 2010, un maximum de 985 210 actions de classe B de la Compagnie, représentant approximativement 5 % du nombre d'actions de classe B émises et en circulation. La Compagnie rachète ses actions de classe B au cours du marché au moment de l'achat, plus les frais de courtage. Aucune action n'a été rachetée au cours du quatrième trimestre 2009 alors que pour l'exercice 2009, la Compagnie a rachetée et annulée 253 300 actions pour une contrepartie nette au comptant de 2 581 000 \$.

Le 1^{er} avril 2008, la Compagnie a déposé une offre publique de rachat importante, visant le rachat à des fins d'annulation d'un nombre maximum de 2 000 000 de ses actions classe B, participantes, sans droit de vote, en contrepartie de 17,00 \$ par action. Le 14 mai 2008, la Compagnie a déposé un avis de modification et de prolongation de son offre initiale afin de porter le nombre d'actions que la Compagnie pouvait racheter aux termes de l'offre à un maximum de 3 000 000 d'actions et elle a prolongé l'offre jusqu'au 2 juin 2008. Le 2 juin 2008, compte tenu de la réduction proportionnelle, du rajustement du rachat des lots irréguliers et afin d'éviter la création de lots irréguliers, la Compagnie a pris livraison de 3 000 642 actions classe B de son capital-actions relativement à cette offre publique de rachat, pour une contrepartie totale de 51 010 914 \$, plus les frais de transaction de 404 000 \$. Les actions classe B rachetées à des fins d'annulation aux termes de cette offre publique de rachat représentaient 13,2 % des 22 704 848 actions classe B émises et en circulation avant le rachat.

Comparaison du quatrième trimestre 2009 versus 2008

Au cours du quatrième trimestre 2009, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au montant de 10 707 000 \$ ont principalement permis de payer les acquisitions d'immobilisations corporelles et actifs incorporels au montant de 6 066 000 \$, de payer les frais de refinancement au montant de 1 362 000 \$ et les dividendes de 1 188 000 \$.

SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2009, le ratio d'endettement consolidé, mesuré par le ratio dette :avoir des actionnaires, était de 27:73 ou 0.37 comparativement à 32:68 ou 0.47 au 31 décembre 2008. La diminution du ratio d'endettement s'explique par l'augmentation de l'avoir des actionnaires compte tenu des résultats de l'exercice 2009.

La dette à long terme de la Compagnie a diminué de 5 125 000 \$ passant de 93 705 000 \$ au 31 décembre 2008 à 88 580 000 \$ au 31 décembre 2009. Au bilan de la Compagnie, les frais de financement reportés sont présentés en diminution de la dette à long terme.

Les dividendes versés par la Compagnie au cours de l'exercice ont été de 0,20 \$ par action. Compte tenu des rachats d'actions effectués au courant des exercices 2009 et 2008, le montant total payé par la Compagnie à ses actionnaires à titre de dividende est inférieur au montant total payé en 2008.

La direction de la Compagnie est d'avis que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour combler ses engagements en matière d'investissement en capital, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de remboursement de dettes, de contributions en vertu des régimes de retraite et de paiement de dividendes (ou de distributions de capital) dans le futur.

En vertu de ses conventions de crédit, la Compagnie est assujettie à certaines restrictions, dont le maintien de certains ratios financiers. Au 31 décembre 2009, la Compagnie respecte les conditions relatives à ses conventions de crédit.

CAPITAL-ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les données sur le capital-actions de la Compagnie au 15 février 2010.

Nombre d'actions en circulation au 15 février 2010

Actions ordinaires, classe A	4 320 000
Actions, classe B	19 450 906
	<hr/> 23 770 906

Options d'achat d'actions en circulation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	Options d'achat d'actions de classe B – conventionnelles	Options d'achat d'actions de Quebecor Media inc.
Solde au 31 décembre 2008	975 155	245 984
Exercées	-	(19 335)
Solde au 31 décembre 2009	975 155	226 649

Du nombre d'options en circulation au 31 décembre 2009, 428 383 options d'achat d'actions de classe B conventionnelles au prix d'exercice moyen de 17,47 \$ et 57 068 options d'achat d'actions de Quebecor Media inc. au prix d'exercice moyen de 45,55 \$ peuvent être exercées.

DONNÉES FINANCIÈRES SUR 3 ANS
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Exercice terminé le 31 décembre 2009	Exercice terminé le 31 décembre 2008 (retraité)	Exercice terminé le 31 décembre 2007 (retraité)
Produits d'exploitation	438 969	\$ 436 723	\$ 415 486
Bénéfice net	49 123	44 912	38 726
Bénéfice par action de base et dilué	2,05	1,78	1,43
Total des actifs	485 523	474 639	457 545
Dette à long terme	88 580	93 705	56 116
Dividendes par action			
Actions de classe A	0,20	0,20	0,20
Actions de classe B	0,20	0,20	0,20

La hausse des produits d'exploitation entre 2007 et 2008 provient essentiellement de la croissance du secteur de la télévision pour l'ensemble de ses activités à l'exception de SUN TV qui avait connu une diminution de ses produits d'exploitation. Le secteur de la distribution avait dégagé des produits d'exploitation stables alors que le secteur de l'édition avait connu une légère diminution de 1,6 % conséquence de la pression exercée sur les revenus publicitaires. Le bénéfice d'exploitation avait également connu une croissance de 11,1 % de 2007 à 2008 provenant essentiellement de la croissance du bénéfice d'exploitation du Réseau TVA et des canaux spécialisés et d'une croissance de 18,9 % du bénéfice d'exploitation du secteur de l'édition.

La croissance du bénéfice net entre 2009 et 2008 s'explique essentiellement par une hausse du bénéfice d'exploitation de 14 077 000 \$, laquelle provient en partie du renversement de la provision de 9 012 000 \$ représentant les droits de licences de la partie II du CRTC impayés au 31 août 2009 compte tenu du règlement intervenu, de la croissance du bénéfice d'exploitation des services spécialisés et ainsi que de la croissance du secteur de l'édition.

La dette à long terme a augmenté en 2008 pour financer le rachat d'actions important réalisé pour 51 415 000 \$.

La hausse du total des actifs entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008 s'explique essentiellement par la hausse des actifs à court terme principalement au niveau des débiteurs alors que la hausse du total des actifs entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 s'explique principalement par la hausse des droits de diffusion et de distribution jumelée à l'augmentation des immobilisations corporelles.

OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la Compagnie a vendu des espaces publicitaires, a enregistré des revenus d'abonnement et a fourni des services techniques de production, de post production et autres à des sociétés sous contrôle commun et affiliées pour un montant global de 55 669 000 \$ (48 385 000 \$ pour l'exercice 2008). Les transactions avec des sociétés apparentées sont enregistrées à la valeur d'échange telle que négociée entre les parties.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la Compagnie a constaté une charge de droits de diffusion, des charges liées à des services de communication, des charges de droits d'accès, des achats d'espaces publicitaires et des charges de services professionnels, provenant de transactions

effectuées auprès de sociétés sous contrôle commun et affiliées, pour un total de 18 906 000 \$ (14 899 000 \$ pour l'exercice 2008).

La Compagnie a également comptabilisé des honoraires de gestion à la société mère pour un montant de 4 224 000 \$ pour l'exercice 2009 (4 100 000 \$ pour l'exercice 2008).

World Color Press Inc. (anciennement Quebecor World Inc.)

En 2008, la Compagnie avait acquis, auprès de filiales de QMI, des créances envers World Color Press Inc. totalisant un montant de 10 497 000 \$ en contrepartie d'un paiement de 10 272 000 \$. À la suite de ces transactions, la Compagnie avait enregistré un gain de 225 000 \$ lequel avait été enregistré à titre de surplus d'apport.

Au cours de l'exercice 2009, la Compagnie a acquis, auprès de filiales de sa société mère, QMI, des créances envers World Color Press Inc. d'un montant total 1 384 000 \$ en contrepartie d'un paiement de 1 354 000 \$. À la suite de ces transactions, la Compagnie a enregistré un gain de 30 000 \$ lequel a été enregistré à titre de surplus d'apport.

Des procédures judiciaires contre la Compagnie ont été intentées par World Color Press Inc. en relation avec la terminaison des services d'impression et services connexes fournis par World Color Press Inc. à la Compagnie. World Color Press Inc. recherche également une déclaration d'invalidité des cessions de créances acquises par la Compagnie auprès de filiales de QMI et des compensations qui en ont découlé. Les entités ayant cédé des créances se sont engagées à indemniser intégralement la Compagnie si les compensations et cessions devaient être déclarées invalides. La somme totale réclamée en relation avec ces procédures judiciaires est de l'ordre de 15 500 000 \$. Le résultat de ces recours ne peut être déterminé avec certitude. Cependant, la direction croit que ceux-ci sont sans fondement et a l'intention de défendre sa position avec vigueur. Ces recours sont toujours en cours au 31 décembre 2009.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 décembre 2009, les obligations contractuelles importantes de la Compagnie comprennent les remboursements de capital et les paiement d'intérêts sur la dette à long terme, les paiements pour des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de distribution ainsi que des paiements pour les autres engagements contractuels tels que les contrats de location-exploitation pour des services et des locaux pour bureaux. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Obligations contractuelles importantes de Groupe TVA au 31 décembre 2009 (en milliers de dollars)

	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dette à long terme	- \$	14 927 \$	75 000 \$	- \$	89 927 \$
Paievements d'intérêts ¹	5 319	10 639	8 310	-	24 268
Droits de diffusion et de distribution	63 430	29 319	1 067	-	93 816
Autres engagements	8 621	5 994	1 785	1 162	17 562
Total	77 370 \$	60 879 \$	86 162 \$	1 162 \$	225 573 \$

¹ L'estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme variable est basée sur les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2009.

AUTRES ENGAGEMENTS

Le 29 juin 2009 la Compagnie s'est engagée à devenir l'unique propriétaire de la station de télévision SUN TV, pour laquelle la Compagnie a versé 2 000 000 \$ à Corporation Sun Media. Le 1^{er} décembre 2009, le CRTC a approuvé la demande de la Compagnie. La transaction est toujours sujette à certaines conditions.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses opérations, la Compagnie procure à des tiers des ententes d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions, telles que des contrats d'acquisition, des ententes de services et des contrats de location. Ces ententes obligent la Compagnie à indemniser un tiers pour les coûts engagés en regard de certains changements aux lois et règlements (incluant ceux relatifs aux lois fiscales) ou résultant de poursuites judiciaires ou sanctions réglementaires résultant de ces transactions. Les termes de ces indemnisations vont varier d'une transaction à l'autre, en fonction des clauses incluses dans l'entente. La nature de ces ententes d'indemnisation empêche la Compagnie d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que celle-ci pourrait être tenue de verser aux contreparties. La Compagnie n'a constaté aucun passif relatif à ces ententes puisqu'elle estime n'avoir aucun paiement à effectuer en vertu de celles-ci.

La Compagnie a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains actifs loués en vertu de contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la juste valeur des actifs loués, à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet, est inférieure à la valeur résiduelle garantie, la Compagnie devra alors compenser le bailleur, selon certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. L'obligation maximale à l'égard de ces garanties totalise approximativement 591 000 \$. Au 31 décembre 2009, la Compagnie n'a inscrit aucun passif relatif à ces garanties.

PRATIQUES COMPTABLES DÉTERMINANTES

ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation comprend deux étapes.

Lors de la première étape, la valeur comptable rattachée à une unité d'exploitation doit être comparée à sa juste valeur. Pour déterminer la juste valeur d'une unité d'exploitation, la Compagnie utilise une combinaison de méthodes d'évaluation comprenant entre autres la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et les multiples du bénéfice d'exploitation.

La méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs requiert l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque, ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif.

La méthode des multiples du bénéfice d'exploitation nécessite la disponibilité d'informations sur la juste valeur d'entreprises ayant des caractéristiques économiques comparables et observables, et que les multiples pertinents d'entreprises comparables soient connus.

Pour ces raisons, l'évaluation de la juste valeur d'une unité d'exploitation requiert du jugement et se base exclusivement sur des estimations et des hypothèses.

Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, la deuxième étape du test de dépréciation doit être réalisée. La juste valeur de tout écart d'acquisition rattachée à une unité d'exploitation doit être comparée à la valeur comptable de l'écart d'acquisition afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant.

La juste valeur de l'écart d'acquisition est déterminée de la même manière que la valeur d'un écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La Compagnie répartit la juste valeur d'une unité d'exploitation entre tous les actifs et passifs de cette unité, comme si l'unité d'exploitation avait été acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et que la juste valeur de l'unité d'exploitation représentait son coût d'acquisition. L'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur les valeurs attribuées à ces actifs et passifs est la juste valeur de l'écart d'acquisition.

La Compagnie a complété ses tests annuels de dépréciation de l'écart d'acquisition au 1^{er} avril 2009 et a conclu qu'aucune dépréciation n'était à comptabiliser. De plus, malgré les conditions économiques actuelles, la direction n'a pas décelé d'éléments déclencheurs nécessitant un devancement des tests annuels de dépréciation.

LICENCES

Les licences sont constituées de licences de diffusion et représentent le coût d'acquisition des droits d'exploitation de stations de télévision et elles ont une durée de vie indéfinie.

Ces licences sont soumises à un test de dépréciation annuellement et sont réévaluées lorsque des événements ou des changements de circonstances nécessitent un tel examen. La valeur comptable des licences est comparée à leur juste valeur et tout écart défavorable doit être imputé aux résultats de la Compagnie.

La Compagnie utilise la méthode d'évaluation «Greenfield» pour déterminer la juste valeur de ses licences de télédiffusion. Cette méthode consiste à calculer les coûts qu'un nouveau joueur devrait encourir pour exploiter sa licence dans le contexte où celle-ci est son seul actif de départ.

Ces coûts doivent tenir compte des investissements nécessaires pour bâtir le réseau ou encore la station incluant les coûts pré-opérationnels pour bâtir la marque et la force de vente. Cette approche sépare donc la valeur de la licence de celle des autres actifs en fonction des hypothèses suivantes :

- En date de l'évaluation, le seul actif de la Compagnie serait sa licence de télédiffusion. La Compagnie n'a pas encore diffusé et aucun réseau n'existe pour ses opérations. Elle doit donc acquérir ses droits de programmation et mettre en place les infrastructures de diffusion nécessaires à son opération.
- Les autres investissements et dépenses relatifs aux autres actifs au bilan (ex. fonds de roulement, personnel qualifié, logiciels) doivent être pris en considération dans les flux de trésorerie prévisionnels.
- Les niveaux de performance financière doivent correspondre à ce que l'industrie en général est en mesure de réaliser.

De plus, les flux de trésorerie terminaux sont 100 % attribuables à la licence détenue en date de l'évaluation.

L'approche prévoit que le marché potentiel est existant. La seule contrainte est la rapidité à laquelle l'entreprise peut espérer atteindre sa part de marché dite de «maturité».

La méthode prévoit qu'il faut engager des coûts initiaux significatifs de marketing et d'acquisition de droits de programmation. Les coûts généraux, de vente et d'administration, pré-opérationnels doivent également être inclus dans les calculs de façon à évaluer les flux de

trésorerie attribuables à la licence. Finalement, une actualisation des flux de trésorerie est nécessaire pour obtenir la valeur finale attribuable à la licence.

La Compagnie a complété ses tests annuels de dépréciation des licences de diffusion au 1^{er} avril 2009 et a conclu qu'aucune dépréciation n'était à comptabiliser. De plus, malgré les conditions économiques actuelles, la direction n'a pas décelé d'éléments déclencheurs nécessitant un devancement des tests annuels de dépréciation.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE

La Compagnie offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. La politique de la Compagnie est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Les différents régimes de retraite de la Compagnie ont fait l'objet d'évaluations actuarielles au cours des trois dernières années. L'actif des régimes est calculé à sa juste valeur et se compose de titres de participation ainsi que de titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements.

Les obligations de la Compagnie, en matière de retraite et d'avantages complémentaires à la retraite, sont évaluées selon plusieurs hypothèses économiques et démographiques établies avec la collaboration des actuaires de la Compagnie. Parmi les hypothèses clés, on retrouve le taux d'actualisation, le rendement prévu sur l'actif du régime et le taux d'augmentation de la rémunération.

La Compagnie considère que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information présentement disponible. Cependant, des variations à ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur les coûts et obligations des régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite au cours des prochains exercices.

IMPÔTS FUTURS

La Compagnie doit évaluer la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs résultant des écarts temporaires entre la valeur comptable au bilan et la valeur fiscale des éléments d'actif et de passif, et résultant également de la valeur fiscale des pertes inutilisées et reportées dans le futur. Cette évaluation repose sur le jugement et dépend d'hypothèses et d'estimations concernant la réalisation et la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts futurs qui sera effectivement réalisé pourrait être sensiblement différent de celui qui est inscrit aux états financiers, selon les résultats d'exploitation futurs de la Compagnie.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2009, la Compagnie a adopté le chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, Écarts d'acquisition et actifs incorporels, lequel remplace le chapitre 3062, Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, le chapitre 3450, Frais de recherche et de développement, le comité sur les problèmes nouveaux CPN 27, Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation, et aussi modifie la note d'orientation concernant la comptabilité NOC 11, Entreprises en phase de démarrage. Le nouveau chapitre établit les normes relatives à la comptabilisation des actifs incorporels au sens de la définition d'actifs fondée sur des principes pour la constatation des coûts à titre d'actifs et à la clarification de l'application du concept de rapprochement des produits et des charges pour les actifs incorporels acquis ou développés à l'interne. Ce nouveau chapitre a été appliqué rétroactivement avec retraitement des périodes antérieures. Suite à l'adoption de ce nouveau chapitre, la Compagnie a reclassé la valeur comptable nette de ses logiciels des immobilisations corporelles aux actifs incorporels et a radié le solde non amorti des frais de démarrage de services spécialisés reportés inclus à la rubrique Autres éléments d'actifs ainsi que le passif d'impôts futurs y afférant. La radiation de ces soldes a été comptabilisée comme un ajustement aux bénéfices non répartis de début. Le bénéfice net de l'exercice terminé le

31 décembre 2008 a aussi été redressé afin de comptabiliser les frais de démarrage du service spécialisé *Les idées de ma maison*, lancé en février 2008, comme charges d'exploitation, de vente et d'administration, pour renverser la charge d'amortissement des frais de démarrage de services spécialisés reportés ainsi que pour ajuster la dépense d'impôts futurs afférente à ces éléments. Cela a entraîné la comptabilisation des ajustements suivants dans les états financiers consolidés :

Bilans consolidés

Augmentation (diminution)	31 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2008
Immobilisations corporelles	(11 235) \$	(8 187) \$
Actifs incorporels	11 235	8 187
Autres éléments d'actifs	(854)	(1 020)
Passifs d'impôts futurs à long terme	(264)	(322)
Bénéfices non répartis	(590)	(698)

État consolidé des résultats

Augmentation (diminution)	Exercice terminé le 31 décembre 2008
Charges d'exploitation, de vente et d'administration	352 \$
Amortissement des frais de démarrage reportés	(518)
Dépense d'impôts futurs	58
Bénéfice net	108 \$
Bénéfice par action de base et dilué	0,01 \$

En juin 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a amendé le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*. Cette norme a été modifiée afin d'introduire de nouvelles informations financières à divulguer, particulièrement concernant la juste valeur des instruments financiers ainsi que l'exposition au risque de liquidité. Au 31 décembre 2009, la Compagnie a adopté les modifications apportées à cette norme. Les nouvelles exigences relatives à ce chapitre sont présentées à la note 22 des états financiers consolidés. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS EN COMPTABILITÉ AU CANADA

En janvier 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié trois nouvelles normes comptables soit le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises*, le chapitre 1601, *États financiers consolidés* et le chapitre 1602, *Participations sans contrôle* dans le but de converger vers les normes internationales de regroupements d'entreprises et de présentation des participations sans contrôle dans les états financiers consolidés.

Le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises* remplace le chapitre 1581, *Regroupements d'entreprises* et établit les grands principes régissant la comptabilisation de la contrepartie donnée ainsi que la comptabilisation et l'évaluation des actifs identifiables acquis et des passifs assumés dans un regroupement d'entreprises effectué à la juste valeur de l'entreprise acquise à la date d'acquisition même si le regroupement d'entreprises est réalisé par étape. Les changements subséquents dans la juste valeur de la contrepartie conditionnelle classée comme passif seront reconnus dans les bénéfices non répartis et non comme un ajustement au prix d'acquisition. Les frais de restructuration et les autres coûts directs reliés au regroupement d'entreprises ne seront plus considérés comme coûts inclus dans le prix d'acquisition comptabilisé et seront plutôt comptabilisés en charge dans les périodes au cours desquelles ils seront engagés, à moins qu'ils ne constituent des coûts reliés à l'émission de nouvelles dettes ou de capitaux propres. De plus, pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur devra comptabiliser la participation sans

contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur soit au pourcentage de participation dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Le présent chapitre doit être appliqué à titre prospectif aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure. La Compagnie n'a pas adopté de façon anticipée ce nouveau chapitre tel qu'il est permis. Ce nouveau chapitre aura un impact seulement pour les acquisitions d'entreprises futures qui seront effectuées au cours des périodes subséquentes à la date de l'adoption.

Le chapitre 1601, *États financiers consolidés* et le chapitre 1602, *Participations sans contrôle*, lesquels ensembles remplacent le chapitre 1600, *États financiers consolidés*, s'appliquent à la comptabilisation dans les états financiers consolidés des participations sans contrôle ainsi qu'aux transactions avec les détenteurs de participations sans contrôle. Les nouveaux chapitres requièrent de présenter les participations sans contrôle comme une composante distincte dans l'avoir des actionnaires. Ces chapitres s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels consolidés des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 et seront adoptés en même temps que le chapitre 1582.

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront entièrement alignés sur les normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La Compagnie devra présenter ses états financiers intermédiaires et annuels de 2011 selon les IFRS et fournir de l'information comparative conforme aux IFRS pour l'exercice financier 2010.

Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir. Aux fins de l'adoption des IFRS, la Compagnie a institué une équipe d'implantation, faisant intervenir un chef de projet, des membres de la direction des services et des filiales concernés, un comité de pilotage pour la gouvernance et la surveillance du projet, et a également retenu les services d'experts-conseils externes.

Un suivi à la haute direction et au comité de vérification sur l'avancement du projet de conversion des IFRS est effectué sur une base régulière.

Le projet de conversion consiste en quatre phases.

Phase « Diagnostic » – Cette étape comprend un examen détaillé et une identification initiale des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, une évaluation préliminaire de la norme IFRS 1 sur les exemptions pour la première adoption des IFRS, et une évaluation à haut niveau des conséquences potentielles sur les rapports financiers, processus d'entreprise, contrôles internes et systèmes d'information.

Phase « Conception et élaboration de solutions » – Cette étape comprend la priorisation des questions comptables et la préparation d'un plan de conversion, la quantification de l'impact de la conversion aux normes IFRS, l'examen et l'approbation des choix de conventions comptables, la réalisation d'une étude détaillée des impacts et des modifications à la conception des systèmes et des processus d'entreprise, le développement de matériel de formation IFRS et la rédaction des états financiers IFRS.

Phase « Mise en œuvre » – Cette étape comprend l'implantation des changements aux systèmes, aux processus d'entreprise et aux contrôles internes, la détermination du bilan d'ouverture des IFRS et des incidences fiscales, le maintien d'une comptabilité en parallèle selon les PCGR du Canada et les IFRS, et la préparation de réconciliations détaillées entre les états financiers selon les PCGR du Canada et les états financiers IFRS.

Phase « Post mise en œuvre » – Cette étape comprend l'évaluation du processus de conversion, l'évaluation des améliorations nécessaires pour un modèle IFRS opérationnel durable, et les tests de contrôles internes.

La Compagnie a terminé la phase Diagnostic et la conception du projet. Elle a développé des solutions pour la plupart des sujets importants et elle continue le développement et l'exécution de ses stratégies de mise en œuvre du projet. La Compagnie a offert une formation complète à ses employés clés et un investissement additionnel dans la formation et les ressources durant la période d'implantation sera fait afin de favoriser une conversion efficace et dans le délai prévu.

La direction a évalué les exemptions au principe d'application rétrospective disponibles sous IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, ainsi que leur incidence potentielle sur la situation financière future de la Compagnie.

Lors de l'adoption des IFRS, les exemptions susceptibles d'avoir un impact matériel, considérées par la Compagnie, sont les suivantes :

Exemption	Application de l'exemption
Regroupements d'entreprises	La Compagnie prévoit appliquer l'exemption de ne pas redresser rétrospectivement les acquisitions d'entreprises conclues avant le 1 ^{er} janvier 2010.
Avantages du personnel	La Compagnie prévoit appliquer l'exemption permettant de comptabiliser tous les écarts actuariels cumulés liés à ses régimes de retraite à prestation déterminées dans les bénéfices non répartis d'ouverture à la date de transition aux IFRS.

La direction quantifie présentement l'incidence prévue des écarts importants entre les normes comptables IFRS et le traitement comptable actuel selon les PCGR du Canada. Des écarts au niveau de la constatation, de la mesure, de la présentation et de la divulgation de l'information financière sont prévus pour les sujets importants suivants :

Sujets importants	Différences pouvant avoir un impact potentiel pour la Compagnie.
Présentation des états financiers (IAS 1)	<ul style="list-style-type: none"> Divulgations additionnelles aux notes aux états financiers.
Immobilisations corporelles (IAS 16)	<ul style="list-style-type: none"> Amortissement distinct sur des durées de vie utile plus courtes pour les composantes importantes liées aux immeubles. Aucune capitalisation de pertes de démarrage encourues avant que certaines immobilisations corporelles construites à l'interne n'aient atteint le stade de quasi-achèvement.
Dépréciation d'actifs (IAS 36)	<ul style="list-style-type: none"> Regroupement des actifs en unités génératrices de trésorerie (UGT) sur la base d'entrées de trésorerie largement indépendantes aux fins des tests de dépréciation, lesquels sont effectués en une seule étape en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les écarts d'acquisition sont alloués et testés sur la base de l'UGT ou du groupe d'UGT profitant de synergies collectives, auxquelles ils se rapportent. En certaines occasions, la dépréciation constatée antérieurement sur des actifs autres que l'écart d'acquisition doit être renversée.
Impôts sur les résultats (IAS 12)	<ul style="list-style-type: none"> La constatation et la mesure des actifs et des passifs d'impôts différés peuvent diverger.
Avantages du personnel (IAS 19)	<ul style="list-style-type: none"> Constatation immédiate du coût des services passés, pour lesquels les droits aux prestations sont acquis, dans les bénéfices non répartis d'ouverture en date de transition, et aux résultats pour les périodes subséquentes.

	<ul style="list-style-type: none"> • Subséquemment à la transition aux IFRS, une entité peut constater les gains et les pertes actuarielles aux résultats étendus lorsqu'ils se produisent sans impact à l'état des résultats. • La limite à laquelle un actif au titre des prestations constituées peut être constatée diffère en IFRS et pourrait potentiellement créer un écart important lorsqu'une évaluation actuarielle est effectuée.
Regroupements d'entreprises et participation ne donnant pas le contrôle (IFRS 3R)	<ul style="list-style-type: none"> • Les frais de transaction liés à l'acquisition et les frais de restructuration sont comptabilisés aux résultats lorsqu'encourus. Une contrepartie conditionnelle est évaluée à sa juste valeur en date d'acquisition et les variations subséquentes de la juste valeur sont constatées aux résultats. • Les changements dans les participations dans une filiale qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont comptabilisés comme des opérations sur les capitaux propres. • Les participations sans contrôle sont présentées comme un élément distinct des capitaux propres.
Opérations entre apparentées	<ul style="list-style-type: none"> • La comptabilisation et l'évaluation de certaines opérations entre apparentées pourraient différer selon les normes IFRS.
Paiement fondé sur les actions (IFRS 2)	<ul style="list-style-type: none"> • Le passif découlant d'un paiement fondé sur les actions à des employés, devant être réglé en espèces, est évalué initialement et à chaque date de fin de période à la juste valeur. Lors d'attributions comportant des dates multiples pour l'acquisition des droits, chaque tranche est évaluée de manière indépendante.
Provisions et passifs éventuels (IAS 37)	<ul style="list-style-type: none"> • Un seuil de probabilité différent est utilisé pour la constatation des passifs éventuels, pouvant affecter le moment auquel une provision est comptabilisée.

Ceci ne constitue pas une liste exhaustive de tous les impacts importants qui pourraient survenir au cours de la transition vers les IFRS.

Également, la Compagnie travaille sur la préparation des états financiers préliminaires en format IFRS tel que requis par IAS 1, *Présentation des États Financiers*, et analyse présentement les implications contractuelles des nouvelles conventions comptables sur les arrangements financiers et autres obligations. Les impacts sur les systèmes d'information et de divulgation, ainsi que sur les contrôles internes sont également étudiés. La Compagnie ne prévoit pas devoir effectuer des changements majeurs lors de la conversion.

À l'heure actuelle, l'incidence du changement sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation futurs de la Compagnie ne peut pas être déterminée avec exactitude. La direction prévoit compléter cette évaluation suffisamment tôt afin de permettre une comptabilisation parallèle de l'information financière en accord avec les IFRS à compter de 2010.

La Compagnie suit de près l'évolution des différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Il est prévu que l'IASB continuera à émettre de nouvelles normes comptables au cours de la période de transition. Par conséquent, l'impact final des normes IFRS sur les états financiers consolidés de la Compagnie ne pourra être mesuré que lorsque toutes les normes IFRS applicables à la date de conversion seront connues.

Le projet de conversion vers les IFRS de la Compagnie progresse selon l'échéancier prévu. Au fur et à mesure que le projet évolue, la Compagnie pourrait réviser ses intentions ou les niveaux de réalisation communiqués en fin de période, en réaction à des changements apportés aux normes internationales présentement en développement, ou à la lumière de facteurs externes pouvant se produire d'ici la transition.

RISQUES ET INCERTITUDES

La Compagnie exerce ses activités dans le secteur des communications lequel comporte divers facteurs de risques et d'incertitudes. Les risques et incertitudes décrits ci-après pourraient avoir une incidence importante sur les activités d'exploitation et les résultats financiers de la Compagnie. Ces risques ne sont pas les seuls risques susceptibles de toucher la Compagnie. D'autres risques et incertitudes, que pour l'instant la Compagnie ignore ou juge négligeables, pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou ses activités.

CARACTÈRE SAISONNIER

Les activités de la Compagnie sont influencées par les cycles économiques et peuvent subir les contrecoups de la nature cyclique des marchés dans lesquels la Compagnie est présente, ainsi que les conditions économiques locales, régionales, nationales et mondiales. Les variations saisonnières du commerce de détail influencent les résultats financiers de la Compagnie. De plus, puisque les activités de la Compagnie exigent une forte intensité de main-d'œuvre, sa structure de coûts fixes est prédominante. Durant les périodes de contraction économique, les produits peuvent fléchir alors que la structure de coûts demeure stable, ce qui entraîne une diminution du bénéfice.

RISQUES D'EXPLOITATION

La concurrence qui s'exerce sur les plans de la publicité, de la clientèle, des téléspectateurs, des auditeurs, des lecteurs et de la distribution est féroce. Elle émane des stations et des réseaux de télévision généralistes, des chaînes spécialisées, des radios, des journaux locaux, régionaux et nationaux, des magazines, du publipostage direct et d'autres médias traditionnels de communications et de publicité qui sont actifs dans les marchés de la Compagnie. Le déploiement des nouvelles technologies, telles que les services de vidéo sur demande, Internet, les enregistreurs vidéo personnels, ainsi que la télévision haute définition influencent également les activités de la Compagnie. Les marchés dans lesquels œuvre la Compagnie font donc face à la multiplication des fenêtres possibles de diffusion, qu'il s'agisse d'Internet, de la téléphonie sans fil, des services de vidéo sur demande, de la télévision mobile ou de tout autre support que la technologie mettra sur le marché dans l'avenir. L'évolution technologique peut cependant se traduire en opportunités d'affaires pour la Compagnie, lui créant la possibilité d'exploiter ses contenus sur toutes les fenêtres de diffusion possibles. On retrouve parmi les concurrents des sociétés fermées de même que des intervenants appartenant à l'État. En outre, les regroupements se multiplient dans le secteur des médias canadiens créant ainsi des concurrents qui ont des intérêts dans divers secteurs et médias.

De plus, les signaux de télédiffusion des chaînes spécialisées de la Compagnie peuvent parfois faire l'objet de vol, entraînant par le fait même un risque. Enfin, la migration de la Compagnie d'un signal analogique vers un signal haute définition (HD) présente également certains défis d'exécution et requiert des investissements importants. Un retard dans la mise en place de la technologie HD pourrait avoir des conséquences négatives sur les opérations et la situation financière de la Compagnie.

RISQUES RELIÉS AUX EFFETS DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DE LA FRAGMENTATION DU PAYSAGE MÉDIATIQUE.

La publicité constitue la principale source de produits d'exploitation de la Compagnie. Ses produits et résultats d'exploitation dépendent de la force relative du contexte économique en vigueur au sein de ses marchés et ce, au niveau local, régional et national. L'état de ses marchés économiques a une incidence sur les recettes publicitaires se rapportant à la télévision et aux

magazines. Un ralentissement prolongé de l'économie canadienne ou américaine pourrait avoir un effet défavorable sur les comptes publicitaires clés à l'échelle nationale.

La prolifération des chaînes par câble et par satellite, les progrès de la technologie mobile et sans fil, la migration de l'auditoire télévisuel vers Internet et le contrôle accru - grâce à des enregistreurs vidéo personnels - qu'exercent les téléspectateurs sur la façon dont ils consomment les médias, sur le contenu de ces derniers et sur le moment où ils le font, se sont traduits par une plus grande fragmentation du bassin de téléspectateurs et un environnement de vente de publicité plus difficile.

RISQUE RELIÉ À LA POSSIBILITÉ QUE NOTRE CONTENU N'ATTIRE PAS UN VASTE PUBLIC, CE QUI POURRAIT LIMITER NOTRE CAPACITÉ DE GÉNÉRER DES RECETTES PUBLICITAIRES

Les produits d'exploitation de la Compagnie découlent en grande partie des recettes publicitaires. Les recettes publicitaires dépendent largement de l'acceptation du public, qui est en grande partie fonction du contenu et de la qualité offerts, et reposant sur des facteurs comme l'opinion des critiques, les promotions, la qualité et l'acceptation d'autres contenus concurrents sur le marché, l'existence d'autres formes de divertissement, la conjoncture économique générale, les goûts du public en général et d'autres facteurs intangibles. En outre, l'augmentation de la programmation ciblée et des services spécialisés au Canada ont causé la fragmentation croissante du public de la télévision généraliste. Ces facteurs continuent à évoluer rapidement et nombre d'entre eux sont indépendants de notre volonté. Le manque d'acceptation de notre contenu au sein du public ou la baisse ou encore la fragmentation des publics pourraient limiter notre capacité de générer des recettes publicitaires. Si la capacité de nos activités télévisuelles de générer des recettes publicitaires est limitée, nous pourrions devoir développer des sources de financement nouvelles ou parallèles afin d'être en mesure de continuer à proposer une programmation grand public attirante. Rien ne nous permet avec certitude de développer de telles sources de financement, et une telle limitation de notre capacité à générer des produits d'exploitation et d'une incapacité à générer de nouvelles sources de financement, pourraient grandement nuire à nos affaires, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

RISQUE DE CRÉDIT

La concentration du risque de crédit à l'égard des comptes clients est limitée en raison de la diversité des activités et des clients de la Compagnie. Toutefois, la Compagnie n'est pas à l'abri du défaut de ses clients de respecter leurs obligations contractuelles et ce, surtout lors de périodes économiques difficiles. Au 31 décembre 2009, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients. Également, la provision pour créances douteuses a été établie en tenant compte des difficultés financières de l'industrie de certains de nos clients.

RISQUES RELIÉS AU FAIT QUE LE CONTENU DE LA PROGRAMMATION PEUT DEVENIR PLUS CHER À ACQUÉRIR ET QUE LES COÛTS DE PRODUCTION PEUVENT AUGMENTER

Les coûts les plus importants en télédiffusion concernent la programmation et la production. La concurrence accrue en télédiffusion, les développements touchant les producteurs et les distributeurs de contenu de programmation, les changements de préférences des téléspectateurs et d'autres développements pourraient avoir une incidence sur la disponibilité et le coût du contenu ainsi que les coûts de production. Des augmentations ou une volatilité future en matière de coûts de production et de programmation pourraient nuire aux résultats d'exploitation de la Compagnie. Les progrès de la câblodistribution, des transmissions par satellite et des autres formes de distribution pourraient également avoir un effet sur la disponibilité et le coût de la programmation et de la production, et intensifier la concurrence pour l'obtention des dépenses publicitaires.

RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE

La Compagnie est assujettie à un nombre important de lois et règlements émanant des autorités gouvernementales notamment par le biais de la *Loi concernant la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*, qui sont toutes deux administrées par le CRTC. Tout changement dans les lois, les règlements ou les politiques régissant la radiodiffusion, de même que la mise en application de nouvelles lois, de nouveaux règlements ou conditions d'utilisation d'un permis pourraient avoir une incidence considérable sur les activités de la Compagnie, sa situation financière et les résultats de son exploitation. De plus, le CRTC est l'autorité gouvernementale responsable de l'émission et du renouvellement des licences de télédiffusion et de la réglementation du système canadien de radiodiffusion. La Compagnie est ainsi tributaire des décisions du CRTC à ces niveaux et toute décision de cet organisme allant à l'encontre des positions et intérêts de la Compagnie pourrait avoir un impact négatif sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

RISQUES LIÉS À L'AIDE GOUVERNEMENTALE

La Compagnie bénéficie de certains programmes d'aides gouvernementales pour soutenir la production et la distribution de produits télévisuels et de films ainsi que l'édition de magazines au Canada. Tout changement dans les règles d'application de ces aides gouvernementales dans le futur pourrait avoir des incidences importantes sur les résultats d'exploitation de la Compagnie.

RISQUES LIÉS AUX DISTRIBUTEURS

Pour la distribution de ses chaînes spécialisées, la Compagnie dépend d'entreprises de distribution de radiodiffusion (« EDR ») (y compris les services de câblodistribution, de satellites de radiodiffusion directe et les systèmes de distribution multivoie multipoint). Les produits d'exploitation pourraient être touchés de façon négative si les contrats d'affiliation avec les EDR n'étaient pas renouvelés selon des modalités et conditions semblables à celles en vigueur en ce moment. Les contrats d'affiliation avec les EDR ont des durées qui s'étendent sur plusieurs années et viennent à échéance à divers moments. La Compagnie est confiante de pouvoir renouveler ses contrats selon des modalités et conditions satisfaisantes pour les parties.

RISQUES RELIÉS À L'INCIDENCE SUR LES AFFAIRES DE L'ENTREPRISE DE LA PERTE DE DIRIGEANTS CLÉS ET D'AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL, OU À L'INCAPACITÉ D'ATTIRER, DE FIDÉLISER ET DE MOTIVER CES DIRIGEANTS ET LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL

La Compagnie dépend de son équipe de direction et des autres membres clés de son personnel clé pour mener ses affaires à bien. La perte de ces personnes pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de la Compagnie. En raison de la nature spécialisée de ses activités, la Compagnie croit que son succès dépendra également, en grande partie, de sa capacité de continuer à attirer, à fidéliser et à motiver un personnel qualifié pour occuper ses postes de direction, de programmation, de services techniques et de marketing. La concurrence en matière de personnel qualifié est intense, et il n'y a aucune garantie que la Compagnie réussira à attirer, à fidéliser et à motiver de telles personnes dans l'avenir.

RISQUES RELIÉS AUX DIFFÉRENDS ET AUX AUTRES RÉCLAMATIONS

Dans le cadre normal de ses activités d'affaires, la Compagnie est partie à diverses procédures judiciaires et autres réclamations. Les dirigeants de la Compagnie sont d'avis que le dénouement des réclamations à régler et des autres litiges en cours ne devrait pas avoir un effet défavorable important sur ses résultats, ses liquidités ou sa situation financière. Toutefois, un dénouement négatif pourrait avoir un tel effet défavorable important. De plus, le coût pour se défendre dans le

cadre de poursuites et les impacts financiers résultant de l'implication de la direction dans la gestion de celles-ci pourraient être importants.

RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT

La Compagnie est entièrement financée pour ses activités actuelles et a accès à une facilité de crédit (la « facilité ») de 100 000 000 \$ qui viendra à maturité le 11 décembre 2012 en plus d'un prêt à terme au montant de 75 000 000 \$ remboursable le 11 décembre 2014 à un taux d'intérêt fixe de 5,54 %. Toutefois, des facteurs de risques tels que des turbulences sur les marchés des capitaux pourraient réduire le montant de capital disponible ou accroître le coût de ce capital pour une partie de notre financement. Il ne peut y avoir aucune garantie que des fonds additionnels puissent être mis à la disposition de la Compagnie, ou s'ils peuvent l'être, qu'ils lui soient fournis dans des délais et selon des conditions acceptables pour la Compagnie. Le fait de ne pas obtenir ce financement additionnel, en temps voulu et si nécessaire, pourrait avoir une incidence négative importante sur la Compagnie. Ce risque est toutefois atténué par le fait que la Compagnie a accès jusqu'au 11 décembre 2012 à la portion non utilisée de sa facilité, qui s'élevait à 84 515 000 \$ au 31 décembre 2009. Aussi, la Compagnie pourrait financer ses futurs besoins en capitaux au moyen de fonds auto-générés ainsi que par une émission publique d'actions.

RISQUES LIÉS À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Les produits et résultats d'exploitation de la Compagnie sont et demeureront influencés par la conjoncture économique générale. Lors d'un ralentissement économique ou d'une récession, les acheteurs de publicités ont historiquement réduit leur budget publicitaire. Par conséquent, il n'est pas possible de garantir que les résultats d'exploitation, les perspectives et la situation financière de la Compagnie seront à l'abri de tout effet négatif.

RISQUES LIÉS AUX RELATIONS DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2009, approximativement 62 % des employés de la Compagnie étaient syndiqués. La Compagnie est partie à quatorze conventions collectives dont cinq étaient échues au 31 décembre 2009 représentant 78 % des employés syndiqués de la Compagnie. Pour les conventions collectives échues, les négociations sont soit en cours ou le seront en 2010. Les autres conventions collectives expireront à des dates variables entre avril 2011 et décembre 2013. La Compagnie est également partie à deux ententes collectives avec des associations d'artistes représentant des artistes pigistes dont elle retient les services dans le cadre de ses productions, le tout conformément aux lois provinciale et fédérale sur le statut de l'artiste. Au 31 décembre 2009, deux ententes collectives sont en vigueur, soit l'une avec l'Union des artistes et l'autre avec la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma, cette dernière étant toutefois en cours de négociation pour son renouvellement.

Par le passé, la Compagnie a fait face à des conflits de travail qui ont perturbé ses activités, freiné sa croissance et amoindri ses résultats d'exploitation. La Compagnie ne peut pas non plus prédire l'issue de toute négociation actuelle ou future se rapportant aux conflits de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement des conventions collectives, ni ne peut assurer avec certitude que des arrêts de travail, des grèves, des dommages matériels ou d'autres formes de moyen de pression ne se produiront pas d'ici le dénouement de toute négociation actuelle ou future. Toute grève des employés syndiqués de Groupe TVA ou toute forme d'arrêt de travail pourrait perturber considérablement les activités de la Compagnie, occasionner des dommages à des biens ou interrompre ses services, ce qui pourrait avoir un impact néfaste sur ses activités, ses biens, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Même si elle ne subit pas de grève ou d'autres moyen de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir des conséquences négatives sur ses activités d'exploitation, notamment si les négociations ou contrats en cours ou éventuels devaient restreindre encore davantage la faculté de Groupe TVA de maximiser l'efficacité de ses activités. De plus, la faculté de Groupe TVA de procéder à des ajustements à

court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

RISQUE RELIÉ AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

La conjoncture économique pourrait également avoir un effet négatif sur le financement des régimes de retraite à prestations déterminées de Groupe TVA et sur les charges qui y sont liées. Rien ne peut garantir que les charges et les cotisations requises pour la capitalisation de ces régimes de retraite n'augmenteront pas dans le futur et, par conséquent, n'auront pas une incidence négative sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Compagnie. Des risques liés à la capitalisation des régimes à prestations déterminées peuvent survenir si les obligations totales au titre des régimes de retraite sont supérieures à la valeur totale de leurs fonds de fiducie respectifs. Des écarts non capitalisés peuvent survenir en raison de rendements de placements plus faibles que prévu, de changements du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite, et de pertes actuarielles. Ce risque est atténué par le fait que Groupe TVA et ses comités de retraite ont mis en place des politiques et des procédures lui permettant de faire un suivi du risque d'investissement et de sa situation de capitalisation. Il est également atténué par le fait que certains régimes de retraite à prestations déterminées de la Compagnie ne sont plus offerts aux nouveaux employés.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément au Règlement 52-109 sur *l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, l'évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Compagnie a été effectuée. En se fondant sur cette évaluation, le Président et Chef de la direction et le Vice-président et Chef de la direction financière ont conclu que les CPCI et le CIIF étaient efficaces à la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009. Par conséquent, la conception des CPCI fournit une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Compagnie, y compris ses filiales consolidées, leur est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis et que l'information qui doit être présentée par la Compagnie dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres documents qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée, et présentée dans les délais prescrits par cette législation. De plus, la conception du CIIF fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Compagnie est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux PCGR.

Enfin, aucune modification concernant le CIIF qui aurait eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir sur ce dernier une incidence importante n'a été identifiée par la direction au cours de la période comptable commençant le 1^{er} octobre 2009 et se terminant le 31 décembre 2009.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La Compagnie est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie desdits documents, sur demande adressée à la Compagnie ou sur Internet à l'adresse www.sedar.com.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques peuvent constituer des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importantes connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Compagnie dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre à », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer » ou « croire » ou la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Au nombre des facteurs pouvant entraîner un écart entre les résultats réels et les attentes actuelles figure la saisonnalité, les risques d'exploitation (y compris les mesures relatives à l'établissement des prix prises par des concurrents), les risques associés à l'investissement en capital, le risque de crédit, les risques associés à la réglementation gouvernementale, les risques associés à l'aide gouvernementale, à la fluctuation générale de la conjoncture économique et aux relations de travail. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus, qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs, n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Compagnie et les attentes actuelles, veuillez vous reporter à la section « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion et aux documents publics déposés par la Compagnie qui sont accessibles à www.sedar.com et www.tva.canoe.ca.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Compagnie au 8 mars 2010 et sont sous réserve des changements pouvant survenir après cette date. La Compagnie décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent.

Montréal (Québec)
Le 8 mars 2010